

Stoumont Infos



NOUVEAU CONSEIL
COMMUNAL **p.6**



80^e ANNIVERSAIRE
DE LA BATAILLE
DES ARDENNES **p.32**



DES NOUVELLES
DES ÉCOLES **p.48**

Février 2025

BULLETIN COMMUNAL

Administration communale de Stoumont

Route de l'Ambève 41 - 4987 STOUMONT
080/29.26.50 ✉ administration.communale@stoumont.be
www.stoumont.be

Collège communal

Didier GILKINET

Moulin du Ruy 87 BOURGMESTRE
0474/97.82.33
✉ didier.gilkinet@stoumont.be
État civil / Population / Sécurité / Finances / Ressources Humaines / Communication / Gouvernance / Tourisme / Jumelage

Philippe GOFFIN

Rahier 52 1^{ER} ÉCHEVIN
0472/65.63.01
✉ philippe.goffin@stoumont.be
Travaux / Production / Distribution et Assainissement de l'Eau / Cimetières / Chemins & Sentiers / Cultes / Environnement / Biodiversité / Energie

Vanessa LABRUYÈRE

Chevron 56 2^E ÉCHEVINE
0498/52.60.48
✉ vanessa.labruyere@stoumont.be
Urbanisme / Aménagement du territoire & Mobilité / Logement / Patrimoine communal / Sports / Culture / Vie Associative / Bien-être animal

Yvonne VANNERUM

Moulin du Ruy 22 3^E ÉCHEVINE
0473/58.89.03
✉ yvonne.vannerum@stoumont.be
Enseignement / Enfance / Petite enfance / Bibliothèque / Commerce équitable

Albert ANDRE

La Gleize 18 PRÉSIDENT CPAS
0495/11.36.88
✉ albert.andre@stoumont.be
CPAS / Affaires sociales

Conseil communal

- Didier GILKINET** (VE) PRÉSIDENT
Moulin du Ruy 87 0474/97.82.33
- Hugo SNACKERS**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
080/29.26.60

Membres du Collège communal :

- Philippe GOFFIN** (VE)
Rahier 52 0472/65.63.01
- Vanessa LABRUYÈRE** (VE)
Chevron 56 0498/52.60.48
- Yvonne VANNERUM** (VE)
Moulin du Ruy 22 0473/58.89.03
- Albert ANDRE** (VE)
La Gleize 18 0495/11.36.88

Conseillers communaux :

- ALEXANDRE RENNOTTE** (VE)
Chession 77 0473/87.02.64
- Coline SERVATY** (VE)
Bierleux-Haut 7 0497/50.47.47
- José DUPONT** (SD)
Rahier 109 0475/36.71.97
- Sophie BRONNE** (SD)
La Vaulx-Renard 3 0476/27.50.32
- Sébastien LAMBOTTE** (SD)
Chauveheid 30/7 0476/34.75.78
- Nathalie GÉRARD** (SD)
Chauveheid 39 0477/88.51.41
- Francis BASTIN** (SD)
Xhierfomont 44 0476/35.59.35
- Stéphan GODART** (SD)
Moulin du Ruy 88 0484/84.44.28

Conseil de l'Action Sociale

- Albert ANDRE** (VE) PRÉSIDENT
La Gleize 18 0495/11.36.88
- Valérie SIMON**
DIRECTRICE GÉNÉRALE CPAS
080/29.26.85

Conseillers CPAS :

- Hindatou LY** (VE)
Bierny 17/1 0492/52.41.42
- Eric DECHAMP** (VE)
Moulin du Ruy 84/1 0497/23.38.41
- Romanne DELMOTTE** (VE)
Bierleux-Bas 1 0491/08.42.67
- Pierre THIMUS** (VE)
Monthouet 2 0495/50.80.45
- Jurgen BEHLING** (SD)
Borgoumont 71 0478/90.62.83
- Claudine GABRIEL** (SD)
Roanne-Coo 33 0496/78.45.47
- Mélanie GÉRARD** (SD)
Wérimont 9 0495/79.80.04
- Pol PIRON** (SD)
Rte de l'Ambève 47 0470/84.46.34

VE : Liste VivrEnsemble

SD : Liste Stoumont Demain

E-mail des Conseillers communaux et CPAS

prenom.nom@stoumont.be

Services Communaux

Directeur général

- Hugo SNACKERS** 080/29.26.60
✉ hugo.snackers@stoumont.be

Assistant Direction - Planu

- Sébastien PONCIN** 080/29.26.65
✉ sebastien.poncin@stoumont.be

Population - Etrangers

- Colette GOFFIN** 080/29.26.50
✉ colette.goffin@stoumont.be
- Muriel BERKENBOSCH** 080/29.26.53
✉ muriel.berkenbosch@stoumont.be

Agent constatateur

- Abdenbi FAKHAKH** 0472/19.13.81
✉ abdenbi.fakhakh@stoumont.be

Assainissement

- Patricia EVRARD** 080/29.26.62
✉ patricia.evrard@stoumont.be

Agent technique Travaux

- Philippe VOITURON** 080/29.26.54
✉ philippe.voituron@stoumont.be
- Cécile MATHIEU** 080/29.26.55
✉ cecile.mathieu@stoumont.be
- Charlotte BRAHAM** 080/29.26.55
✉ charlotte.braham@stoumont.be

Urbanisme

- Ann-Sophie MOËS** 080/29.26.56
✉ ann-sophie.moes@stoumont.be
- Coralie ADAM** 080/29.26.56
✉ coralie.adam@stoumont.be

Directeur financier

- Jordan HALIN** 080/29.26.82
✉ jordan.halin@stoumont.be

Comptabilité

- Nicole MARVILLE** 080/29.26.58
✉ nicole.marville@stoumont.be

Etat civil - comptabilité

- Patricia CREMER** 080/29.26.59
✉ patricia.cremer@stoumont.be

Eau

- Delphine TRIBOLET** 080/29.26.61
✉ delphine.tribolet@stoumont.be

Enseignement - Police - Comm.

- Odile TROCH** 080/29.26.67
✉ odile.troch@stoumont.be

Patrimoine - Taxes - Assurances

- Patricia EVRARD** 080/29.26.62
✉ patricia.evrard@stoumont.be

POLLEC - Logement

- Martine GROGNARD** 080/29.26.66
✉ martine.grognard@stoumont.be

PCDN

- Marie-Françoise PERAT** 080/29.26.66
✉ marie.francoise.perat@stoumont.be

Ressources humaines

- Nicole BONMARIAGE** 080/29.26.57
✉ nicole.bonmariage@stoumont.be
- Marie REMACLE** 080/29.26.57
✉ marie.remacle@stoumont.be

Service des travaux

- Borgoumont 23 080/78.53.67

Coordinateur

- Christian COLLIENNE** 0478/24.21.72
✉ christian.collienne@stoumont.be

Magasinier garage communal

- Alain DELPORTE** 080/78.53.67
✉ alain.delporte@stoumont.be

Fossoyeur

- Pascal DUMONT** 0474/97.82.03
✉ pascal.dumont@stoumont.be

Fontainiers

- B. LAFFINEUR** 0489/61.32.29
- F. BIARD** 0489/61.31.02
- J.-Y. MAGAIN** 0489/68.96.14

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

- Rte de l'Ambève 45 080/29.26.84

Directrice générale CPAS

- Valérie SIMON** 080/29.26.85
✉ valerie.simon@stoumont.be

Accueil - Administration

- Charline LEJEUNE** 080/29.26.84
✉ charline.lejeune@stoumont.be

Assistante sociale en chef

- Ariane BACQUELAINE** 080/29.26.87
✉ ariane.bacquelaine@stoumont.be

Assistantes sociales

- Sarah PASTOR** 080/29.26.86
✉ sarah.pastor@stoumont.be
- Christel HOUBA** 080/29.26.83
✉ christel.houba@stoumont.be

Bibliothèque

- Nicole BONMARIAGE** 080/29.26.89
✉ bibliotheque@stoumont.be

Accueil Temps Libre

- atl@stoumont.be

AES

- Rachel BOUHY** 080/29.26.63
✉ rachel.bouhy@stoumont.be

Plaine

- Lydie NOIRFALISE** 0485/45.26.24
✉ lydie.noirfalise@stoumont.be

Agence Locale Emploi

- Catherine MARTIN** 0472/98.61.63
✉ cathlavenne@hotmail.com

Police locale

Inspecteur principal

- Jean-Philippe LOUIS** 080/28.19.40
✉ ZP.StavelotMalmédy.MPStoumont@police.belgium.eu

Stoumobile

- Réservation et conditions**
0478/48.00.14 OU 080/29.26.87



Au moment où je rédige ces lignes, l'année 2024 a définitivement tiré sa révérence et cédé la place à l'année 2025 !

Le dernier quadrimestre a été rythmé par les élections communales et provinciales.

Le soir du 13 octobre, une majorité absolue (53,8%) s'est dégagée pour le Groupe #Vivrensemble lui conférant 7 sièges à l'Assemblée du Conseil Communal et 5 sièges au Conseil de l'Action Sociale, pour respectivement 6 et 4 sièges pour le Groupe Stoumont Demain (43,5%), la liste Intérêts Citoyens n'ayant obtenu aucun siège (2,7%).

Le 02 décembre dernier, l'Assemblée du nouveau Conseil Communal a été installée, le pacte de majorité adopté. Ce dernier représente la composition du nouveau Collège Communal que vous retrouverez dans ce numéro.

Avec un renouvellement à près de 54% (7 nouveaux conseillers), le Conseil Communal est désormais composé de 5 femmes et de 8 hommes.

Conformément aux nouvelles dispositions, le Conseil de l'Action Sociale, composé de 9 membres a été installé le 9 décembre. Il est désormais composé de 4 femmes et de 5 hommes.

Les nouveaux Collèges de Police et de Zone de Secours ont été respectivement installés les 10 et 13 décembre dernier.

Le nouveau Conseil de Police de la Zone pluricommunale Stavelot-Malmedy a été installé le 27 janvier.

Notre Commune y est représentée par le Bourgmestre et par un conseiller de Police, issu du Conseil Communal, à savoir Albert André.

Le dernier quadrimestre a également été rythmé par le 80^e anniversaire de la libération de la Belgique et, en particulier de notre région.

En effet, au cours des mois de novembre et décembre dernier, 6 « temps forts » ont été programmés en différents endroits de notre Commune, dans le cadre du 80^e anniversaire de la fin des douloureux et tragiques événements et de la libération de notre région de l'occupation nazie en décembre 1944.

La marche commémorative organisée par la Maison Saint-Edouard le samedi 23 novembre a connu un franc succès. Elle a été suivie le vendredi 6 décembre par le lancement du livre « Peiper's Last Gamble » au château de Froidcour puis le 13 décembre, par une exposition conjuguée à séance de dédicaces, ponctuée par le récit de David Herszlikovicz que se sont approprié 11 jeunes étudiants de l'option « Histoire », du Lycée Léonie de Waha. Un moment particulier d'émotions.

Enfin, après une exposition de véhicules d'exception américains et allemands le samedi 22 décembre à La Gleize, nous étions nombreux à participer à la promenade guidée par Philippe Jarbinet, autour de Cheneux et Monceau et à la veillée pour la Paix programmées par le RSI de La Gleize.

Des drapeaux belges et américains ont été placés en différents endroits et l'ensemble des monuments ont été fleuris.

Nous remercions l'ensemble des acteurs pour leur implication pour cet important moment dédié à la « mémoire » !

Pour terminer et en termes de vœux, je formule le souhait d'une année remplie de bienveillance, au travers de laquelle, nous cultiverons l'ouverture, la tolérance et la solidarité !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre

Sommaire

P.4  **Actualités communales**

P.15  **Actualités du CPAS**

P.20  **Logement**

P.25  **Transition**

P.31  **Histoire**

P.42  **Vie économique**

P.45  **Vie associative**

P.46  **Culture**

P.48  **Journal de la jeunesse**

P.51  **Sports**

P.51  **Journal de la famille**

P.52  **Noces**



Conseils communaux



CONSEIL COMMUNAL du 26 août 2024

Le Conseil adopte à l'unanimité, les règlements complémentaires de circulation routière pour

- La zone 30 aux abords d'écoles à Stoumont
- La zone d'évitement striée à Stoumont
- L'accès sur le chemin 137 à Andrimont
- Le dispositif rétrécissant la chaussée à Borgoumont
- La limitation de vitesse à 70 km/h à Borgoumont
- Le dispositif rétrécissant la chaussée à Cheneux
- L'accès sur le chemin 1 à Cheneux
- Le stationnement interdit à Cheneux de part et d'autre du pont de l'Amblève
- Le dispositif rétrécissant la chaussée à Cour
- Le dispositif rétrécissant la chaussée à Hasoumont
- Le marquage de stationnement à Hasoumont
- Le stationnement réservé aux véhicules des personnes à mobilité réduite à La Gleize
- La zone 30 aux abords de l'école à La Gleize
- Le chemin 44 à La Venne
- La zone 30 aux abords de l'école à Moulin du Ruy
- L'accès sur les chemins du Roannay
- Le dispositif rétrécissant à Roanne
- Les dispositifs ralentisseurs (plateaux) à Roanne
- L'accès sur les chemins 3 et 33 à Bierleux Bas
- L'accès sur les chemins 4 et 29 à Chevron
- La zone d'évitement striée à Chevron
- Le sens unique de circulation sur le chemin 29 à Chevron
- L'accès interdit sur le sentier 125 et le chemin 60 à Chevron-Les Forges
- Pour la zone d'évitement striée à Neuville
- Pour le dispositif rétrécissant à Neuville
- Pour l'accès interdit sur le chemin 2 à Bierny
- Pour le chemin 7 et 9 à Chesson
- Pour les dispositifs rétrécissants à Lorcé
- Pour le dispositif ralentisseur (plateau) à Lorcé
- Pour les passages pour piétons à Lorcé
- Pour l'accès sous la voie ferrée à Naze
- Pour l'accès sur le chemin 3 à Targnon

Le Conseil désigne, à l'unanimité, le représentant communal pour le conseil d'administration de la s.c. Fagnes et Plateau.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention annuelle de 12.700 euros au Centre Culturel de Spa/Stoumont/Jalhay.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2025 de la fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 4.672 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente publique groupée de bois marchands à Remouchamps le 4 octobre 2024.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain situé à Roua à l'ASBL « Les amis de Roua ».

Il décide, à l'unanimité, le renouvellement des engagements à la Convention des Maires suite à l'appel POLLEC 2022.



CONSEIL COMMUNAL du 26 septembre 2024

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la M.B. 2024/1 et le budget 2025 de la fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 17.978 euros.

Il approuve, à l'unanimité, le budget 2025 de la fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 9.292 euros.

Il approuve, à l'unanimité, la subvention extraordinaire à titre d'avance de trésorerie au Gal Fagne Haute Amblève d'un montant de 15.000 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'A.G. IMIO du 5 novembre 2024.



CONSEIL COMMUNAL du 7 novembre 2024

Le Conseil décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'approuver la M.B. 2024/2 avec un nouveau résultat positif de 1.816.199 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2024 au T.C. Chevron et au Comité de Chauveheid.

Il décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 133.902 euros au budget 2025 pour la zone de secours W.A.L.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le pourcentage de couverture du coût vérité de 96 % pour les déchets ménagers et assimilés pour 2025.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'établir pour 2025 une taxe annuelle sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2025 de la fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 11.290 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le budget 2025 de l'église protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 2.260 euros.

Il approuve, à l'unanimité, le déplacement d'un tronçon du sentier vicinal n° 40 à Meuville.

Il décide, par 10 voix pour et 1 abstention, la suppression et la modification de voiries communales sur le site l'ancien sanatorium de Borgoumont.

Il décide, à l'unanimité, de vendre un tronçon de chemin communal déclassé et des terrains communaux route de Spa pour un montant de 38.835 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente publique de bois de chauffage le 27 novembre 2024 à la buvette de l'E.F.S.

Il décide, à l'unanimité, d'arrêter la liste des avantages sociaux octroyés aux écoles de l'enseignement libre subventionné de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le R.O.I.de la COPALOC de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le Règlement de travail cadre de l'enseignement fondamental ordinaire pour le personnel directeur,

enseignant et assimilé de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- de l'A.G. du 26.11.2024 de l'A.I.D.E.
- de l'A.G. du 28.11.2024 de NEOMANSIO
- de l'A.G. du 20.11.2024 d'AQUALIS
- de l'A.G. du 26.11.2024 de la S.P.I.
- de l'A.G. du 27.11.2024 d'IDELUX Environnement
- de l'A.G. du 29.11.2024 du C.A.H.C.



CONSEIL COMMUNAL du 2 décembre 2024

Le Conseil prend acte de la validation des élections communales du 13 octobre 2024.

Sont proclamés élus :

Pour VivrEnsemble : Didier GILKINET, Philippe GOFFIN, Vanessa LABRUYERE, Albert ANDRE, Alexandre RENNOTTE, Yvonne VANNERUM, Coline SERVATY.

Pour Stoumont Demain : José DUPONT, Sophie BRONNE, Sébastien LAMBOTTE, Nathalie GERARD, Francis BASTIN, Stéphan GODART.

Les conseillers élus prêtent serment et sont déclarés installés dans leur fonction.

Le Conseil adopte, par 7 voix pour et 6 contre, le pacte de majorité suivant :

Bourgmestre : Didier GILKINET

Echevins : Philippe GOFFIN, Vanessa LABRUYERE, Yvonne VANNERUM

Président du CPAS : Albert ANDRE

Le Bourgmestre et les échevins prêtent serment et sont déclarés installés dans leur fonction.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le tableau de préséance des conseillers communaux.

Le Conseil prend acte des déclarations d'apparementement des conseillers communaux.

Le Conseil procède à l'élection de plein droit des conseillers de l'Action Sociales :

Pour VivrEnsemble : Albert ANDRE, Ly HINDATOU, Eric DECHAMP, Romanne DELMOTTE, Pierre THIMUS.

Pour Stoumont Demain : Jürgen BEHLING, Claudine GABRIEL, Mélanie GERARD, Pol PIRON.

Le Conseil procède à l'élection d'un membre au Conseil de police :

Albert ANDRE est élu membre effectif au Conseil de police .
Sont élus suppléants : Alex RENNOTTE et Yvonne VANNERUM.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la délégation en matière de marchés publics et en matière de centrale d'achats dans la limite des montants prévus.



CONSEIL COMMUNAL du 18 décembre 2024

Le Conseil procède à la prestation de serment d'Albert ANDRE en tant que Président du CPAS.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la M.B. 2024/1 du CPAS avec un nouveau résultat positif de 19.282 euros.

Il approuve, à l'unanimité, le budget 2025 du CPAS équilibré à 1.546.340 euros

Il approuve, par 7 voix pour et 6 contre, le budget communal 2025 avec une prévision de recettes de 9.620.269 euros et une prévision de dépenses de 7.767.545 euros, soit un résultat positif présumé de 1.852.724 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer aux ASBL et associations communales les montants prévus au budget ordinaire.

Il adopte, à l'unanimité, les modifications apportées aux statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

Il décide, à l'unanimité, de renouveler la CCATM et de charger le Collège de procéder à un appel public aux candidats en vue de son renouvellement.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'acte pour le déplacement d'un tronçon de sentier vicinal à Habiémont.

ALBERT ANDRÉ

Echevin des affaires sociales



Accès aux délibérations du Conseil Communal

Depuis le premier octobre 2023, nous vous rappelons que les projets et les notes explicatives des décisions portées à l'ordre du jour du Conseil Communal et relatives à la séance publique, sont désormais consultables au travers du portail



www.deliberations.be/stoumont/.

Il en est de même pour les décisions définitives.

DIDIER GILKINET

Bourgmestre, en charge de la Gouvernance



Délibérations.be

Par  **iMio**



Le 02 décembre 2024

Remerciements aux Echevins et Conseillers sortants !

Avant de passer au 4^e point de l'ordre du jour, je souhaiterais prendre le temps de saluer les conseillers et membres du Collège sortants et de les remercier symboliquement, au nom de l'Administration Communale.

Tout d'abord, les conseillers qui n'ont pas souhaité se représenter: Béatrice, Julie et Samuel. Ensuite, ceux qui poursuivront leur engagement au sein du Conseil de l'Action Sociale: Eric et Pol.

Enfin, les deux membres du Collège qui n'ont pas souhaité se représenter: Marie et Tanguy.

Marie qui malheureusement n'a pu se libérer ce soir. Il ne lui avait pas fallu un long temps de réflexion fin 2005 pour décider de rejoindre le Groupe VivrEnsemble. Femme de défis, Marie a conjugué simultanément et avec une grande implication, un engagement local et un engagement provincial, durant ces 12 dernières années. Elle a notamment beaucoup travaillé à la stabilisation des finances communales !



Quant à toi, Tanguy, tu as été durant ces 6 dernières années non seulement le premier Echevin Ecolo qu'a connu notre Assemblée mais également le benjamin de cette dernière, succédant ainsi à ton beau-père Philippe ! Homme de convictions, tu as été tout au long de cette mandature et avec beaucoup de résilience, force de propositions !

Je vous remercie tous les deux pour tous les moments partagés !

Permettez-moi dans ce contexte, de vous remettre ce livre d'un philosophe français contemporain, je cite, Fabrice Midal, qui m'a inspiré et intitulé « Foutez-vous la paix et commencez à vivre ». Puisse-t-il à son tour vous inspirer !

Belle route et longue à vous deux dans vos nouveaux engagements et je sais, qu'ils sont nombreux !

DIDIER GILKINET
Bourgmestre

Le 02 décembre 2024

Nous avons installé le Conseil communal nouveau !



Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers Communaux,

Sur base du résultat électoral du 13 octobre dernier et conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la nouvelle assemblée du Conseil Communal est installée !

Le renouvellement des assemblées est toujours un moment particulier dans chaque commune et ce, tant pour les mandataires que pour les membres du personnel communal et les citoyens.

Que nous soyons nouveaux mandataires ou mandataires aguerris, ce moment est toujours empreint d'une certaine émotion.

Ce 02 décembre, nous faisons partie des milliers de mandataires qui ont prêté serment en Wallonie.

Le Collège et le Conseil présentent désormais un profil largement actualisé.

Au niveau du Collège, nous notons le départ de Marie et de Tanguy ainsi que le retour aux affaires d'Yvonne et de Philippe ...

Au niveau du Conseil, nous notons le départ d'Éric, de Béatrice, de Julie, de Samuel et de Pol ainsi que l'arrivée de Coline, de Sophie et de



Nathalie pour le côté féminin, de Sébastien, de Francis et de Stéphane pour le côté masculin..., soit un renouvellement de près de 54 % !

Notre nouvelle Assemblée est ainsi constituée de 5 femmes et de 8 hommes.

La plus jeune conseillère, Coline, est âgée de 21 ans tandis que le doyen, Albert, est âgée de 75 ans. L'ensemble du nouveau Conseil présente une moyenne d'âge s'élevant à 54 ans.

Cela fait 18 années aujourd'hui que je préside cette Assemblée.

Je souhaiterais profiter de cette séance d'installation, pour souligner toute l'importance de débats, d'échanges et de travaux qui soient à la fois sereins et constructifs.

Je compte particulièrement sur chacune et chacun d'entre nous.

Si, sur pour certains dossiers, pour certains projets, nous ne partageons pas une approche identique, si nos paradigmes et nos valeurs peuvent être différents, le respect de l'autre dans les échanges n'en reste pas moins essentiel ! Le respect des personnes, le respect dans les prises de parole, le respect dans le langage,

Toutes et tous, nous avons été élues et élus, afin de représenter les citoyens de Stoumont. A nous, de nous montrer dignes de cette confiance qu'ils ont placée en nous !

Ensuite et pour rappel, le Collège Communal ne détient que les attributions que les dispositions lui confèrent expressément.

Afin d'apporter de la clarté et de simplifier la réalisation de sa mission au quotidien et de désigner un référent, tant pour les services communaux et les citoyens, il est communément admis que le Collège Communal puisse opérer une répartition des attributions entre ses membres.

Il est important de souligner qu'il ne s'agit toutefois que d'une mesure administrative interne et qu'elle ne confère aucune délégation des compétences légales. Il ne s'agit donc nullement d'une titularisation ni d'un « portefeuille », les membres du Collège Communal ne disposant ni d'un pouvoir personnel ni d'une compétence propre pour leurs dossiers.

Sa mission est transversale et toutes les décisions sont adoptées de manière collégiale.

Bouclée dans les 10 jours qui ont suivi les élections du 13 octobre, la répartition des attributions pour cette nouvelle législature se présente comme suit :

- **Bourgmestre - Didier GILKINET**
Etat civil, Population, Sécurité, Finances, Ressources Humaines, Communication, Gouvernance, Tourisme & Jumelage
- **1er Echevin - Philippe GOFFIN**
Travaux, Production, Distribution et Assainissement de l'Eau, Cimetières, Chemins & Sentiers, Cultes, Environnement, Biodiversité et Energie
- **2è Echevine - Vanessa LABRUYERE**
Urbanisme, Aménagement du territoire & Mobilité, Logement, Patrimoine communal, Sports, Culture, Vie Associative & Bien-être animal
- **3è Echevine - Yvonne VANNERUM (jusqu'au 30 juin 2025)**
Enseignement, Enfance, Petite enfance, Bibliothèque & Commerce Equitable
- **Président du CPAS - Albert ANDRE (jusqu'au 30 juin 2025)**
Albert assurera la présidence du CPAS jusqu'au 30 juin 2025. Dès le 1er juillet, il conservera son mandat de Conseiller Communal tandis qu'Yvonne lui succédera dans son mandat de Président du CPAS, tout en conservant ses attributions initiales. Le moment sera venu pour **Alexandre d'intégrer le Collège en tant que 3è Echevin**, avec comme attributions :
Patrimoine forestier, Chasse et Pêche, Agriculture et Ruralité, Développement Economique, Jeunesse & Aînés

Dans l'intervalle, ces matières seront gérées de manière transversale par le Collège Communal.

Une proposition d'actualisation du Pacte de Majorité sera portée dans ce sens, à l'ODJ de la séance du Conseil Communal de juin 2025.

Le Collège Communal se réunira en principe chaque vendredi matin. Il débutera dès 08h30 par une réunion hebdomadaire avec les agents services techniques et le Coordinateur du service des travaux pour ensuite s'attacher à l'examen des différents dossiers à huit clos.

Le Groupe VivrEnsemble poursuivra dans la voie de la transparence, impulsée au cours des trois dernières législatures.

C'est ainsi que, chaque vendredi après-midi, les dossiers portés à l'ordre du jour et examinés en matinée par le Collège seront mis à disposition de l'ensemble des conseillers pour consultation et ce, durant les heures ouvrables, en un lieu précis et sans circulation dans les différents bureaux.

Par ailleurs, pour rappel, le Collège Communal veille à la publication et à l'exécution des résolutions du Conseil Communal.

Il est responsable devant lui de la gestion de notre commune (depuis par exemples, la tenue des registres, la gestion des revenus, l'ordonnancement des dépenses, en passant par le suivi des marchés publics ou l'exécution des dispositions et règlements divers).

Le Conseil, quant à lui, règle tout ce qui est « d'intérêt communal » et dispose dans ce cadre, des attributions les plus larges telles par exemples, le vote du budget et de ses modifications, le vote du compte, le vote des diverses taxes communales, la vente de bois marchands et de chauffage, la passation de certains marchés publics ou encore la vente, l'achat ou l'échange de biens communaux.

En tant que conseillers, nous disposons de droits et notamment :

- D'un droit de regard sur tout acte ou pièce qui concerne l'administration
- D'un droit d'initiative pour faire ajouter préalablement à la réunion de notre Conseil l'un ou l'autre point à l'ordre du jour
- D'un droit de consultation des points portés à l'ordre du jour
- D'un droit de poser des questions écrites ou orales d'actualité
- D'un droit de visiter les services communaux

Si nous disposons de droits, nous avons aussi des devoirs et notamment un devoir déontologique essentiel : celui d'observer une nécessaire réserve par rapport à l'ensemble des informations auxquelles nous avons accès, le tout encore plus renforcé aujourd'hui par le RGPD.

Toutes les modalités d'exercice de ces droits et devoirs seront précisées dans le règlement d'ordre intérieur en lien avec le fonctionnement de notre Assemblée que nous vous proposerons prochainement à l'adoption.

Les droits doivent en effet pouvoir s'exercer mais de manière organisée et dans le respect du travail des divers services communaux.

Pour faciliter la communication, chacune et chacun d'entre nous disposera d'une adresse électronique communale propre. Elle est opérationnelle dès ce jour et sera communiquée à l'ensemble des services communaux ainsi qu'aux citoyens, au travers de notre site internet.

Le Conseil Communal se réunira en moyenne une fois par mois et chaque fois que nécessité se fera sentir. La convocation du Conseil Communal est une des prérogatives du Collège.



Reste un acteur incontournable de notre Assemblée : Hugo, notre Directeur Général. Il est titulaire d'un grade légal et dispose d'un statut propre dans ce cadre.

Chef du personnel, il est le directeur des services de l'administration et la courroie de transmission entre l'autorité politique et les services.

Il est non seulement garant de la continuité mais aussi le conseiller juridique tant du Collège que de notre Conseil. Il est chargé de la bonne formalisation des décisions.

Il assure le suivi du système de contrôle interne qu'il a mis en place.

Par ailleurs, il veille à la bonne préparation et à la complétude des dossiers qui sont présentés à l'ordre du jour mais est aussi responsable de la rédaction des procès-verbaux de nos réunions.

Notre Directeur Général remplit également un rôle central dans l'élaboration et l'opérationnalisation du Plan Stratégique Transversal que nous construirons et vous présenterons dans les prochains mois.

Enfin, pour mémoire, les séances du Conseil Communal sont publiques. C'est d'ailleurs une condition sine qua non de validité. Je profite donc de votre présence nombreuse ce soir, pour vous inviter à assister à nos débats mensuels et à vous intéresser ainsi de près à la vie de notre Commune, en vous rappelant au passage l'existence de votre droit d'interpellation.

Par ailleurs, je rappelle que nos séances sont diffusées simultanément sur YouTube et que les projets de délibérations des points portés à l'ODJ sont accessibles avant et après la séance du Conseil Communal sur le site www.deliberations.be.

Chers membres
du Conseil Communal,

Voici, en quelques mots, le cadre, notre cadre de travail contextualisé !

Une nouvelle législature débute ce soir ...

Stoumont est notre Commune. Nous vivons dans un cadre de vie particulièrement privilégié. Toutes et tous, nous souhaitons à la fois le préserver et le valoriser. Notre engagement et notre présence, ici ce soir, témoignent de tout l'intérêt que nous lui portons.

Nous aurons le privilège et l'opportunité de travailler ensemble durant les six prochaines années qui, je l'espère, seront placées sous le signe du travail collaboratif, du respect mutuel et de l'engagement envers nos concitoyens.

Nous avons été élus pour représenter leur voix, pour être à l'écoute de leurs préoccupations et pour travailler ensemble à l'amélioration continue de notre cadre de vie.

En tant que président de ce nouveau Conseil, je formule le vœu d'un travail collectif fructueux. Je formule le vœu que chacune et chacun d'entre nous puissent vivre, au travers de ce mandat, une expérience riche sur tous les plans et particulièrement sur le plan humain car notre commune, c'est avant tout ses citoyens, son personnel et l'ensemble de différents acteurs et partenaires !

Notre travail ne peut porter ses fruits que si nous l'accomplissons dans un esprit de respect les uns envers les autres.

Le respect est une valeur fondamentale qui devra guider chacune de nos interactions.

Nous venons tous d'horizons différents, avec des expériences et des points de vue variés. C'est cette diversité qui enrichira nos échanges et nous permettra d'envisager des solutions plus complètes et plus justes.

Tout comme en 2018, je terminerai en paraphrasant Alain Juppé et je le cite :

« Faire de la politique, c'est en permanence travailler pour et avec les autres. Comprendre leurs problèmes et leurs attentes, savoir les écouter et les aider, savoir aussi leur expliquer ce que l'on veut faire et les contraintes qui pèsent sur l'action, leur donner confiance, les entraîner dans un projet collectif dont ils comprennent la nécessité et dont ils espèrent recueillir les fruits, voilà le cœur du métier politique ».

Chers membres du Conseil Communal,

Je vous souhaite bonne route et bon travail tout au long de cette mandature !

Soyons ouverts et bienveillants, écoutons-nous les uns les autres, même lorsque nous ne sommes pas d'accord. C'est dans cet échange constructif que nous trouverons les meilleures réponses aux défis qui se présenteront à nous demain.

Sur un plan plus personnel, permettez-moi de remercier ma famille, ma compagne et mes proches, mon groupe, mes amis et les citoyens pour leur confiance et leur soutien.

Je vous remercie pour votre attention et je propose, au nom de cette nouvelle Assemblée, de partager ensemble le verre de l'amitié !



DIDIER GILKINET
Bourgmestre



Quelques mots de
notre Bourgmestre
adressés à
chacun des futurs
conseillers avant
leur prestation de
serment ...

Lundi 02 décembre 2024

Prestation de serment des conseillers communaux

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la
Constitution et aux lois du Peuple belge »



Je remercie Tanguy pour cette présidence temporaire.
Je vais, à mon tour, inviter les élu·es et les élus à prêter
serment entre mes mains.

Et de vous rappeler que la prestation de serment n'est pas un acte
anodin. Elle constitue, pour chacune et chacun d'entre nous, un
engagement solennel et la manifestation définitive de l'acceptation
de la fonction de conseiller communal.

Je vais inviter, tour à tour, sur base du tableau de préséance et
profiterai de cet instant pour vous remettre, la 4^e édition de l'ouvrage
« La Commune », récemment éditée par l'UVCW : votre nouveau livre
de chevet !

José : permets-moi tout d'abord de te souhaiter un très joyeux
anniversaire ! Le mois de mars prochain signera 36 années de présence
ininterrompue au sein de cette Assemblée. Puisses-tu nourrir, de
manière constructive, nos travaux de cette expérience acquise !

Albert : si tu acquiers le statut de doyen de cette Assemblée, tu es
et reste indiscutablement le sage du groupe VivrEnsemble, mettant
toujours en avant l'intérêt collectif de l'équipe ! Ta décision que
j'évoquerai, lors de mon intervention en fin de séance, témoigne à
souhait de notre vision de préparer l'avenir.

Yvonne : après avoir siégé 12,5 ans au Collège et 5,5 ans au Conseil
Communal, te voici de retour aux affaires et dans l'exécutif, avec
ton bon sens légendaire et des matières que tu affectionnes
particulièrement !

Vanessa : deuxième mandat pour toi, Vanessa ! Echevine depuis mai
2019, tu poursuis ta route, guidée par des valeurs d'ouverture et de
solidarité, avec toujours en filigrane, l'intérêt général et l'équité !

Alexandre : après 6 années d'apprentissage, deuxième mandat pour
toi également, Alexandre ! Puisse ton souhait de promouvoir une
approche collaborative, ancrée dans des actions concrètes, pour
améliorer la qualité de vie de tous nos citoyens nourrir nos échanges !

Philippe : retour gagnant pour toi, Philippe. Après 6 années de pause
au cours desquelles tu es resté discrètement mais intensément
intéressé, tu es à nouveau prêt à t'investir pleinement et à porter des
projets dans le respect et la concertation !

Sophie : première expérience pour toi, Sophie ! Très heureux de ton
souhait de mettre au service de cette Assemblée et plus généralement
notre Commune, des valeurs de justice, de transparence et
d'authenticité !

Sébastien : ton élection signe le retour d'un représentant de ta famille
au sein de l'Assemblée. Daniel, ton papa, aurait certainement été fier
de te voir l'intégrer ! Si l'écoute et le sens du compromis font partie
de ton quotidien, n'hésite pas à les transposer lors de nos échanges !

Nathalie : tu rejoins ton cousin, dans la tradition familiale. Tes idées
pour l'amélioration de la santé et de l'éducation seront les bienvenues !

Francis : avec Sébastien, tu représentes, au sein de notre Assemblée,
les agriculteurs, acteurs importants de notre territoire. Cette
prestation de serment matérialise, pour toi, un intérêt de longue date
pour la chose publique locale.

Stéphan : c'est un peu un retour à la maison ... mais cette fois, du
côté du parlement local ... ton expérience de Directeur Financier
Local, trouvera certainement matière à discussions dans les dossiers
complexes, liés à la gestion financière, dont certainement, nous
débattons.

Coline : ton premier mandat Coline ! Du haut de tes 21
ans, te voici la benjamine de notre Assemblée ! N'hésite
pas à nous partager ton regard neuf et ton point de vue
de jeune !



DIDIER GILKINET
Bourgmestre



Quelques mots de
notre Bourgmestre
adressés aux futurs
conseillers avant
leur prestation de
serment ...

Le nouveau Conseil de l'Action Sociale a été installé !

Le 09 décembre dernier, conformément aux dispositions en vigueur, les nouveaux Conseillers de l'Action Sociale ont prêté serment entre les mains du Bourgmestre et en présence de la Directrice Générale du CPAS :

« Je jure de m'acquitter fidèlement des devoirs de ma charge »



Mesdames,
Messieurs,

Le 02 décembre dernier, le nouveau Conseil Communal a procédé à l'élection de plein droit des Conseillers de l'Action Sociale, sur base des actes de présentation, dont la conformité aux dispositions en vigueur a été préalablement vérifiée.

Les Groupes politiques au sein du Conseil Communal se composent respectivement comme suit : 7 sièges pour le Groupe #VivrEnsemble et 6 sièges pour le Groupe Stoumont Demain.

Sur cette base et sur la base des 9 sièges à pourvoir eu égard au nombre d'habitants de la Commune de Stoumont, la répartition se ventile comme suit, pour le Conseil de l'Action Sociale : 5 sièges pour le Groupe #VivrEnsemble et 4 sièges pour le Groupe Stoumont Demain.

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette séance d'installation, je souhaiterais tout d'abord, remercier les conseillères et conseillers sortants, Sophie, Marylène, Joëlle et Etienne pour le Groupe #VivrEnsemble ainsi que Catherine pour le Groupe Stoumont Demain, pour le travail réalisé au cours de ces six dernières années.

Ensuite, vous informer que le Conseil de l'Action Sociale régit tout ce qui est de la compétence du CPAS, à moins que la loi n'en dispose autrement. Toutes les dispositions légales qui déterminent son mode de fonctionnement et ses attributions propres sont contenues dans la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS, telle que modifiée.

Le CPAS est un organisme public important dans chaque Commune. Il a pour mission « de permettre à chaque personne d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité

humaine », il assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen.

A Stoumont, au-delà de l'aide sociale, notre CPAS dispense un certain nombre de services tels par exemples, le transport social, la médiation de dettes, le service d'aide-ménagères et d'ouvriers polyvalents ou encore le service de distribution de repas à domicile.

Notre Directrice Générale, Valérie, a préparé un dossier d'informations à l'attention de chacune et chacun d'entre vous. Je l'en remercie et je vous invite grandement à vous en imprégner.

Participer activement au Conseil de l'Action Sociale vous permettra d'appréhender notre territoire sous un angle différent, celui de sa réalité sociale.

Dans ce cadre, je souhaite vivement vous rappeler un devoir déontologique essentiel : celui d'observer un nécessaire devoir de réserve par rapport à l'ensemble des informations auxquelles vous aurez accès au cours des assemblées.

Enfin, pour information, Albert, désormais installé en qualité de Membre du Conseil de l'Action Sociale, sera invité à prêter entre les mains du Bourgmestre, en séance publique lors de la séance publique du Conseil communal fixée le 18 décembre prochain et ce, afin de pouvoir intégrer le Collège Communal.

Chers membres du Conseil de l'Action Sociale,

Cela étant, je vous invite à prêter serment.

Je vous souhaite un excellent travail tout au long de cette mandature !



DIDIER GILKINET
Bourgmestre

Le plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024

Réfection de voirie

En ce qui concerne la réfection de voirie et faisant suite à une mise en concurrence conformément à la législation des marchés publics, la seconde phase des travaux de Chevron a pu être commandée à l'entreprise ROBERTY SPRL (Vaux-Chavanne), qui a remporté le marché.

Il s'agit de la réfection du tronçon allant de l'Eglise vers le carrefour menant à Bierleux, jusqu'au cimetière, à la limite de la zone agricole. Les travaux consistent en la réfection lourde de la voirie (sous-fondation, fondation, revêtement hydrocarboné, filets d'eau), la réfection du réseau d'égouttage ainsi que l'adaptation de la station d'épuration collective (création d'un ouvrage de reprise des eaux).

La conduite d'eau sera également remplacée ; le travail sera préalablement réalisé par le service ouvrier.

Ces travaux seront suivis par le bureau d'étude technique de la Province de Liège, auteur de projet de nos dossiers voirie subsidiés.

Le délai de 160 jours ouvrables pour la réalisation de ce chantier démarrera le 7 avril 2025 ; un toutes-boîtes informant de la date réelle de commencement des travaux sera distribué aux riverains, par l'entreprise.

Le montant de la commande s'élève à 1.128.928,14€ TVAC et ces travaux sont subsidiés à hauteur de 60%, dans le cadre du Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC) que nous pouvons aller chercher grâce au Plan d'Investissement Communal (PIC 2022-2024) que nous avons élaboré et suivi.

Rénovation de l'administration communale



En ce qui concerne la partie bâtiment et faisant suite également à une mise en concurrence conformément à la législation des marchés publics, **nous avons pu commander la rénovation de l'administration communale, à l'entreprise BGA CONSTRUCTION (Ovifat).**

Ces travaux nécessaires tant pour la préservation du bâtiment, pour son accès, que pour le bien-être et la sécurité des employés de l'administration, contribueront également à faire des économies d'énergie importants. Ces travaux apporteront également une plus-value importante au patrimoine communal.

L'ordre de commencer les travaux est fixé au 3 février 2025, pour une durée de 280 jours de calendrier ; ces travaux seront suivis par le bureau ACDC Architectes (Aywaille), auteurs du projet.

Le montant de cette commande s'élève à 835.947,48€ TVAC. Ces travaux sont subsidiés en partie par le Plan de relance européen en Belgique (PNRR – PRW), pour un montant fixe de 347.000€ et à hauteur de 60% sur le reste du montant via le Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC).

Globalement, ces travaux seront subsidiés à hauteur de 80%.

VANESSA LABRUYÈRE
Échevine des Travaux
(jusqu'au 2 décembre 2024)



Ces travaux consistent en :

- la rénovation énergétique du bâtiment (remplacement des toitures avec une isolation performante, pose de panneaux photovoltaïques, isolation partielle des façades par l'extérieur tout en préservant l'aspect architectural des façades principales du bâtiment, amélioration du système de chauffage, création d'une ventilation mécanique contrôlée VMC) ;
- l'accès au bâtiment aux personnes à mobilité réduite via la création d'une rampe menant à un volume d'accueil plus chaleureux et équipés de sanitaires publics conformes ;
- la mise aux normes du bâtiment en matière de sécurité incendie (exutoires de fumée, portes coupe-feu, etc.).

Le budget 2025

a été présenté en séance de l'Assemblée du Conseil Communal, le 18 décembre dernier.

Nous vous en partageons les principaux éléments.

La précédente législature a été inédite. Si les trois dernières années ont permis une stabilisation de la situation financière, l'équilibre reste fragile.

A l'ordinaire

Le résultat budgétaire aux exercices antérieurs s'élève à un montant de € 1.816.199,12. Ce résultat est corroboré par la situation de la trésorerie qui s'élève en date du 31 octobre 2024 à € 3.380.226,91.

A l'exercice propre, les recettes ordinaires sont estimées à € 7.776.070,63 et se déclinent comme suit :

- Recettes de transfert, soit 77% ou € 5.969.218,90
- Recettes de prestations, soit 22% ou € 1.730.751,73
- Recettes de dette sont marginales, soit 1% ou € 76.100

Les sources principales des **recettes de transfert** sont la fiscalité et la dotation du Fonds des Communes, en légère augmentation ainsi que les subventions-traitements au travers des points APE.

Les **recettes de prestations** sont issues essentiellement du produit de la vente de l'eau (stable) ainsi que celui de la vente des bois marchands (en grande diminution).

Le résultat positif à l'exercice propre est à pondérer de l'activation du crédit spécial des recettes (préfigurant que 3% des dépenses de personnel et de dettes ne seraient pas engagés au cours de l'exercice 2025 et s'élevant à € 122.242,51).

A l'exercice propre, les dépenses ordinaires sont estimées à € 7.639.545,38 et sont ventilées comme suit :

- 46% de dépenses sont consacrées au personnel
- 24% de dépenses sont consacrées aux transferts, avec une légère augmentation de la dotation au CPAS
- 22,5% sont réservés aux frais de fonctionnement. Ces dépenses sont stables par rapport à 2024
- 7,5% de dépenses sont consacrées à la dette. La charge de la dette est stable et se situe sous le plafond de € 600.000 que le Collège Communal s'est fixé

Le fonds de Réserve Ordinaire présente un solde disponible s'élevant à € 17.268,45 tandis que les provisions s'élèvent à € 40.000.

En ce qui concerne les dépenses à l'ordinaire, il est à souligner :

Au niveau des dettes de transfert, une majoration de la dotation au CPAS (€ 189/habitant), une dotation à la Zone de Police identique (€ 93,87/habitant - le budget 2025 n'étant pas encore voté par le Conseil de Police, elle sera actualisée lors de la première modification budgétaire) ainsi qu'une légère diminution de la dotation à la Zone de Secours, tenant compte l'intervention provinciale (€ 42,51/habitant)

L'impact sur 2025 de l'importante augmentation du coût lié à l'enlèvement et au traitement des déchets, la prévision d'engagements au sein du service voiries, un budget lié à la 20^e édition de notre jumelage, qui se déroulera à Stoumont ainsi que des travaux forestiers représentant 24,5% du produit budgété.

A l'extraordinaire

Tout comme les exercices antérieurs, le budget extraordinaire a été élaboré avec réalisme et prudence. Il est équilibré à € 3.651.738.

Les priorités fixées pour 2025 sont définies dans le programme des travaux et investissements qui précise également les voies et moyens.

Nous pouvons notamment souligner :

- Un budget pour l'achat de terrains forestiers, de bois sur pieds et d'équipements divers, dans le cadre des mesures de compensation liées au projet Life VA
- Différents investissements au niveau du patrimoine communal : remplacement de châssis et travaux de maintenance à la crèche de Chevron, rénovation partielle de la toiture du Club House du TC La Gleize, construction d'une nouvelle crèche à La Gleize, aménagement de logettes au garage communal, réfection du mur du cimetière de Lorcé, végétalisation partielle du parking de Rahier et l'installation d'une station d'épuration collective à Stoumont
- Un budget pour la réfection de la voirie à Bierleux, pour l'étude liée à la réfection du tronçon entre Ruy et Moulin du Ruy et le réaménagement du chemin entre Wérimont et La Venne
- Un budget relatif aux travaux divers de réparations en lien avec les inondations de juillet 2021
- Un budget relatif à la poursuite de différents travaux sur le réseau de production et de distribution d'eau (travaux aux conduites, maintenance et protection des captages)
- Un budget pour l'acquisition de l'un ou l'autre véhicule, dans la philosophie du renouvellement plus régulier de notre parc
- Une seconde avance remboursable au GALFHA

Le budget extraordinaire prévoit un prélèvement de € 836.204,21 du Fonds de Réserve Extraordinaire dont le solde s'élève à un montant de € 239.798,88.

Les investissements au service extraordinaire (exercices antérieurs et exercice propre) d'un montant de € 2.645.122 sont financés comme suit :

• Subsidés	€ 1.503.917,79	soit	57 %
• Prélèvement FRE	€ 836.204,21	soit	32 %
• Emprunts	€ 275.000	soit	10 %
• Prélèvement FRIC	€ 30.000	soit	1 %

En conclusion, prudence et vigilance resteront nos leitmotivs tout au long de cette première année de mandature.

En effet, ce budget a été élaboré sans tenir compte d'éléments dont nous n'avons pas la maîtrise aujourd'hui, tels :

- L'impact des mesures d'économie à venir et impulsées par les autres niveaux de pouvoir, telle par exemple, la non-indexation des points APE
- L'impact à court terme de la réforme de fonction publique sur les dépenses de personnel

Enfin, d'une part, nous restons exposés à la volatilité des recettes historiques (produits de la vente de bois marchands et produit de la concession des sources de Bru) et d'autre part, nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux impacts liés au changement climatique (scolyte, inondations, sécheresse, ...).

DIDIER GILKINET

Bourgmestre, en charge des finances





**Recycler et protéger
l'environnement,
cela a un coût !**

Déchets

Pourquoi une augmentation des coûts en 2025 ?

Suite à la hausse des coûts de la gestion des déchets, la taxe déchets appliquée dans notre commune va augmenter en 2025.

Pourquoi une augmentation de la taxe?

La taxe déchets est définie par la Commune, mais elle doit obligatoirement couvrir entre 95 % et 110 % des coûts de gestion des déchets, conformément au principe du coût-vérité imposé par le Gouvernement wallon.

Pour 2025, les coûts de la gestion des déchets ont dû être augmentés d'environ 30 % pour couvrir les hausses de prix non répercutées depuis 8 ans, notamment :

- la hausse des prix de l'énergie ;
- la hausse des coûts des machines, camions et consommables nécessaires aux activités ;
- l'indexation des salaires ;
- l'augmentation des coûts de valorisation énergétique ;
- l'augmentation des coûts de recyclage et de logistique
- ...

En effet, IDELUX Environnement avait absorbé ces hausses de prix en utilisant des bénéfices reportés malgré l'inflation qui a atteint 29 % en 8 ans. Mais aujourd'hui, les réserves sont épuisées, et l'Intercommunale ne peut plus éviter cette augmentation.



Ensemble pour un avenir durable

Investir dans une gestion des déchets respectueuse de l'environnement est un effort collectif nécessaire pour préserver notre qualité de vie et celle des générations futures.

>>> Plus d'infos sur l'augmentation des coûts ?

Consultez la Foire aux questions (FAQ) via ce QR code ou sur <https://www.idelux.be/fr/couts-de-vos-dechets>

Le recyclage des déchets est crucial pour protéger notre environnement. Mais développer de multiples filières de recyclage nécessite une multiplication des collectes sélectives et des traitements spécifiques pour chaque flux de déchets. Tout cela a un coût, d'autant plus important dans la zone IDELUX Environnement en raison de l'étendue du territoire. Les kilomètres de voiries à desservir en porte-à-porte et le nombre important de recyparcs génèrent des charges importantes à répartir sur un faible nombre d'habitants.

Néanmoins, le recyclage fait partie intégrante des politiques européenne et wallonne de gestion des déchets auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire. Par ailleurs, l'évolution des normes environnementales à respecter pour les outils de traitement des déchets engendre également des charges complémentaires dans les investissements et la gestion des déchets.

Ce que nous pouvons faire ensemble

Nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les coûts collectifs et améliorer notre impact environnemental :

- **trier correctement ses déchets :** cela optimise les filières de traitement et réduit les coûts.
- **réduire les déchets produits :** composter, privilégier les produits durables et réparables, éviter le gaspillage alimentaire, limiter les achats suremballés, donner une seconde vie aux objets en les réparant... sont autant de gestes simples mais efficaces car plus que jamais, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

En 2025, la taxe déchets s'appliquera dans notre commune suivant le règlement « taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service de collecte – exercice 2025 » approuvé par le conseil communal du 7 novembre 2024 et par l'autorité de tutelle en date du 26 novembre 2024. La taxe actualisée couvre 96% du coût vérité réel.



Le règlement applicable est disponible sur notre site internet via le lien suivant :
<https://www.stoumont.be/taxes-et-redevances/>

Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu

Emballages en Plastique

Bouteilles

Flacons

Pots

Tubes

Sacs et sachets

Barquettes et ravers

Films

NOUVEAU
Capsules de boissons (café...)

Emballages Métalliques

Canettes et boîtes de conserve

Barquettes et ravers

Aérosols

Couvercles, bouchons et capsules

NOUVEAU
Capsules de boissons (café...)

Pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

Cartons à boissons

INTERDITS DANS LES PMC

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compoté ou de nourriture humide pour animaux, plaquette de médicaments, etc.
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiant, de carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- Les emballages d'une contenance supérieure à 8 litres
- La frigolite en billes
- Autres objets

ATTENTION!

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Triez le verre

Dans les bulles ou au recyparc

Bouteilles, bocaux et flacons en verre

Verre incolore

Verre coloré

Pour un bon recyclage

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz-les bien.
- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE

- Verre résistant aux hautes températures (plats au four)
- Opaline et cristal
- Terre cuite
- Porcelaine, céramique
- Ampoule à incandescence ou halogène
- Verre plat tel que les vitres et les miroirs
- Ampoule économique ou LED à visser
- Néon

Sac gris ou côté gris du duobac

Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte ou séparément au recyparc

Papiers-Cartons

Papiers

Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS

- Photos
- Papier peint
- Aluminium
- Papier et carton sale ou gras
- Essuie-tout

Sac gris ou côté gris du duobac

Sac bio ou côté vert du duobac

Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartment vert du duobac / Sac communal biodégradable

Déchets biodégradables

Restes de repas

Mars de café et sachets de thé

Fleurs fanées et petits déchets de jardin

Épluchures

Coquilles d'œufs, de noix...

Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

Pour plus de confort chez vous

- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux,...) des aliments périssables.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES

Zéro plastique dans les déchets organiques !
Pour la qualité du compost, merci de ne pas utiliser de sachets en plastique et de veiller à la qualité du tri.

Langes, lingettes

Sac gris ou côté gris du duobac

Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartment gris du duobac / Sac communal

Déchets non recyclables et non dangereux

Papier aluminium

Pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats

Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...

Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, plaquettes vides de médicaments, brosses à dents...

Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, lières non biodégradables...

Vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...

Boîtes cylindriques de chips

Pour une collecte sans soucis

Pour les sacs :

- Les déchets ne peuvent pas être préemballés dans des sacs opaques.
- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
- Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs :

- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
- Le couvercle doit être fermé.
- Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
- Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Emballages en plastique

Emballages métalliques

Cartons à boissons

Sac Bleu PMC



organisées par
L'AVIQ
et le CPAS

Journées de sensibilisation

Durant l'année 2024, trois écoles de la commune ont accueilli l'AVIQ dans le cadre d'une journée de sensibilisation aux personnes en situation de handicap organisée par le CPAS.

De la maternelle à la 6^{ème} primaire, des animations réalisées par les associations partenaires ont amené les enfants au travers d'échanges, jeux de rôles et de coopération, saynète, ... à prendre conscience de leur rapport au corps (le sien et celui de l'autre), à l'estime de soi, à la différence et ainsi développer plus d'empathie et de tolérance.



Merci à l'AVIQ, aux associations partenaires, aux enseignants, aux directions et aux élèves pour ces magnifiques journées !



L'UNIVERS DE RAPH'

RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES
PARENTS D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'Univers de Raph

Une ASBL qui facilite la vie quotidienne des parents de personnes en situation de handicap.

L'ASBL a mis en place la plateforme MyRAPH' accessible gratuitement, afin de répertorier les solutions existantes en Wallonie et à Bruxelles pour venir en aide à ces parents. Trouver du matériel adapté, des activités de loisir, des solutions de garde, un moyen de partir en vacances...



 Prendre soin de soi Activités pour prendre soin de soi, de son couple... (18 ressources)	 Rencontrer des familles Groupes de parole, groupe de travail, événements... (12 ressources)	 Faire garder mes enfants Babysitting adapté, crèches inclusives, hébergements... (10 ressources)	 Être accompagné Aide administrative, service social, aide au quotidien... (35 ressources)
 S'engager Groupes de travail, bénévolat, actions pour le handicap... (12 ressources)	 Trouver une activité Loisirs, stages, sports, événements... (56 ressources)	 Partir en vacances Séjours, vacances avec ou sans son enfant... (12 ressources)	 Se déplacer Transports en commun, services de transport, équipements de transport... (8 ressources)
 Trouver du matériel adapté Matériel médical, aménagements du domicile, vêtements, jeux... (25 ressources)	 Trouver des idées de cadeaux Idées de cadeaux adaptés au handicap de l'enfant (10 ressources)		

la plateforme se concentre sur le quotidien et propose des informations complètes pour soulager la charge mentale et découvrir des initiatives plus qu'utiles.



www.luniversderaph.com



Trajet de soins 'Alzheimer et maladies apparentées'

La Camomille est un service d'accompagnement à domicile personnalisé et adapté aux besoins de la personne malade et de ses proches. Au travers d'un trajet de soins, nous accompagnons les personnes à mieux comprendre la maladie, en leur donnant des clés, pour mieux vivre au quotidien et ainsi pouvoir maintenir une autonomie, une liberté et une qualité de vie le plus longtemps possible.

Notre approche



Rencontre avec la personne malade et ses proches au domicile suite à une demande du médecin généraliste ou d'un aidant proche.

Mise en place d'un accompagnement adéquat permettant de mieux comprendre la maladie pour mieux s'y adapter au quotidien.

Partager un regard plus positif, porté sur la relation et guidé par les ressources et capacités préservées de la personne malade.

Évaluation régulière pour garantir un accompagnement adapté à l'évolution des besoins de la personne malade et ses proches.



✉ lacamomille.coordination@gmail.com
 🌐 www.lacamomille.be
 ☎ +32 470 27 16 06
 📍 4 Rue de la Marne, 4800 Verviers



Service fédéral des
Pensions

mypension.be pour les personnes proches de la pension.

*Vous connaissez mypension.be mais pas toutes ses fonctionnalités ?
On vous dit tout !*

*En tant que futur pensionné, vous vous posez beaucoup de questions : à partir de quand puis-je prendre ma pension, quelle en sera le montant, comment la demander...
Rassurez-vous, mypension.be est là pour vous !*



Introduire votre numéro de compte ?



Vous pouvez introduire votre **numéro de compte** en banque sur lequel vous voulez que votre pension soit versée dès que vous avez **55 ans**.

Cliquez sur « **Plus de détails** » dans l'encadré **Mes données** de votre page d'accueil. Cliquez ensuite sur le bouton « **Modifier** » pour saisir votre numéro de compte. Nous vérifions ensuite automatiquement auprès de votre banque si vous êtes (l'un des) titulaire(s) de ce compte. Vous n'avez rien à faire pour cela.

L'onglet **Planifier ma pension** vous donne une estimation de la **date** à laquelle vous pourrez prendre votre pension et de son **montant**.

Vous voulez prendre votre pension **plus tôt ou plus tard** que la date proposée ? Faites alors une simulation. Cliquez sur 'Ajoutez une autre date de pension' et introduisez la **date souhaitée**.

Attention : cette date **ne peut pas être antérieure** à votre date de pension la plus proche.

Sous l'onglet **Ma pension complémentaire**, vous pouvez voir si vous avez droit à une pension complémentaire.

À partir de quand pouvez-vous prendre votre pension ?

Prêt(e) à prendre votre pension ?

Allez sur mypension.be :

- Vérifiez si vos données de carrière sont correctes.
- Simulez l'impact d'un changement de carrière sur votre pension.
- Demandez votre pension.

Vous pouvez demander votre pension en quelques clics via mypension.be. Lisez « [Demandez votre pension sur mypension.be](https://mypension.be) » pour en savoir plus.

Vous voulez être rapidement informé(e) des évolutions de votre dossier ? Introduisez votre adresse e-mail sur mypension.be. Vous recevrez ainsi un e-mail dès qu'un nouveau document se trouvera dans votre dossier en ligne.

Communiquez votre adresse e-mail

Agence Immobilière Sociale

Propriétaire, vous hésitez à louer votre bien ?
Pensez AIS

Vous êtes intéressés par une gestion de votre immeuble en toute quiétude ?

Une agence immobilière sociale (AIS) est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à la recherche d'un logement.

Son objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité.

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez mettre votre bien en location sans soucis, vous pouvez contacter l'AIS pour qu'elle prenne votre logement en gestion. Le loyer demandé aux locataires sera environ inférieur d'un tiers au loyer habituellement perçu mais vous pourrez bénéficier des avantages suivants :

- Votre immeuble doit répondre aux critères de salubrité du code wallon du logement (AGW 30/08/2007)
- Votre immeuble nécessite quelques travaux de remise en état ? Pas de soucis ! Le prêt subvention est une ressource possible

Quels sont vos avantages ?

- Si le logement doit être restauré avant la mise en location, ; une aide financière peut, dans certains cas, en fonction des budgets disponibles, vous être octroyée via le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie afin de remettre votre bien en état.
- Paiement régulier quoiqu'il arrive (pas de vide locatif)
- Certitude de retrouver votre bien dans l'état initial (hors vétusté)
- Exonération du précompte immobilier (réduction pour une personne morale)
- Prise en charge de toutes les démarches inhérentes à la mise en location (rédaction des baux, établissement des états des lieux,...)
- Suivi social et techniques des locataires les guidant vers une utilisation en bon père de famille du logement
- Constitution de l'assurance incendie (risque locatif)
- Suivi des petits travaux à réaliser en cours de location...

L'AIS demandera une participation financière équivalent à 15 % maximum du montant du loyer. Cette participation est supportée par les locataires.



Bénédicte Pirard - Directrice

Tél : 04 380 90 69 • **Email :** direction@aisova.be
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30



Quelles primes pour votre logement ?

Vous êtes propriétaire ou copropriétaire et vous souhaitez rénover votre logement.

Actuellement, il existe trois types de primes régionales pour rénover votre logement :

- la prime **HABITAT**,
- la prime **TOITURE** et **PETITS TRAVAUX**
- et la prime **TEMPORAIRE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE**.

Quelles primes vous conviennent ?

Répondez aux questions suivantes, elles vous permettront de vous orienter vers l'aide adéquate.

1 Vous souhaitez réaliser vos travaux :

- **Par vous-même** : seule la prime TOITURE ET PETITS TRAVAUX est disponible.
- **Par un entrepreneur** : vous pouvez vous tourner vers toutes les primes régionales. Attention, vous ne pourrez pas réaliser une demande de primes pour les mêmes travaux dans 2 systèmes de primes différents.

2 L'ancienneté de votre logement peut avoir une importance selon la prime.

- Pour la prime HABITAT et TOITURE ET PETITS TRAVAUX, le logement doit avoir au moins 15 ans.
- Aucune condition d'ancienneté n'est imposée pour la prime TEMPORAIRE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

3 Vous avez beaucoup de travaux à réaliser ?

- la prime la plus complète est la prime HABITAT mais elle nécessite de réaliser un audit payant au préalable.
- Vous ne souhaitez pas réaliser d'audit, dirigez-vous vers la prime TEMPORAIRE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE ou la prime TOITURE et PETITS TRAVAUX.



La prime Habitation

Quelle est la démarche ?

Avant de commencer les travaux, il est nécessaire de demander le passage d'un auditeur « Logement » disponible sur primeshabitation.wallonie.be

L'auditeur réalise une visite complète de votre logement et propose un ordre cohérent pour réaliser les travaux. Quand le rapport est enregistré à l'administration, vous pouvez démarrer vos travaux.



Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur et vous avez 8 ans pour les mettre en œuvre.

Le montant des primes dépend du revenu de référence du ménage.

Cet article va vous présenter succinctement les différentes primes.

Si vous souhaitez plus d'informations (conditions d'octroi...), veuillez-vous rendre sur le site du SPW ou contacter notre Coordinatrice Plan Energie Climat.

Quelles primes ?

Vous trouverez dans les tableaux suivants : le montant minimum et maximum auquel vous pouvez vous attendre.

Travaux	Montant de base	Montant maximum
Réalisation d'un audit logement	190 €	1140 €
Toiture - Remplacement de la couverture	10 €/m ²	60 €/m ²
Toiture- Appropriation de la charpente	250 €	1500 €
Toiture- Remplacement du dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100 €	600 €
Toiture- Isolation thermique du toit ou des combles (si isolant naturel)	50 €/m ² - (65€/m ²)	300 €/m ² - (390 €/m ²)
Assèchement des murs- infiltration	6 € par m ²	36 € par m ²
Assèchement des murs- humidité ascensionnelle	8 € par m courant	48 € par m courant
Renforcement des murs instables ou démolition/reconstruction totale de ces murs	8 € par m ²	48 € par m ²
Isolation thermique des murs (si isolant naturel)	22 €/m ² - (30 €/m ²)	132 €/m ² - (180 €/m ²)
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 €/m ²	30 €/m ²
Isolation thermique des sols (si isolant naturel)	15 €/m ² - (20 €/m ²)	90 €/m ² - (120 €/m ²)
Remplacement des finitions de planchers en cas d'isolation par le haut	5 €/m ²	30 €/m ²
Remplacement des menuiseries extérieures ou revitrage	65 €/m ²	390 €/m ²
Appropriation de l'installation électrique	800 €	4800 €
Appropriation de l'installation de gaz	350 €	2100 €
Élimination du radon	350 €	2100 €
Élimination de la mэрule ou autre champignon aux effets analogues	350 €	2100 €
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	700 €	4200 €
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1500 €	9000 €
Chaudière biomasse	1800 €	10800 €
Chauffe-eau solaire	1050 €	6300 €
Poêle biomasse local	400 €	2400 €
Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux (si elle assure la ventilation d'une partie des espaces logements)	700 € (200€)	4200 € (1200€)
Système VMC double flux avec récupération de chaleur (si elle assure la ventilation d'une partie des espaces logements)	1700 € (400 €)	10200 € (2400 €)
Isolation des conduites et leurs accessoires (pour une installation d'eau chaude sanitaire)	85 € (50 €)	510 € (300 €)
Circulateur à vitesse variable desservant : - 3 logements maximum - 4 logements minimum	35 € 190 €	210 € 1140 €
Ballon de stockage inférieur ou égal à 500 L - isolation - remplacement (pour une installation d'eau chaude sanitaire)	50 € 100 € - (120 €)	300 € 600 € - (720 €)
Ballon de stockage supérieur à 500 L - isolation - remplacement (pour une installation d'eau chaude sanitaire)	85 € 170 € - (180 €)	510 € 1020 € - (1080 €)
Placement de vannes thermostatiques	10 €	60 €
Placement d'un thermostat d'ambiance	40 €	240 €
Isolation des conduites et de leurs accessoires (installation d'eau chaude sanitaire collective)	50 €	300 €



La Prime Toiture et Petits travaux

Dans cette prime, vous pouvez réaliser, vous-même, les travaux de toiture et les travaux relatifs à la salubrité.

Sur un **délai de deux ans**, vous pouvez réaliser 10 travaux dont maximum 5 travaux de rénovation et maximum 5 travaux d'amélioration énergétique.

Pour un poste éligible (*excepté les travaux de toiture*), la facture doit s'élever entre 200 et 6000 € TVAC.

Pour obtenir cette prime, la procédure est la suivante :

- 1 Pour certains travaux, il est nécessaire de demander la visite préalable d'un estimateur (*gratuit !*)
- 2 Vous réalisez les travaux par entrepreneur ou vous-mêmes (*exceptés certains travaux où seul un entrepreneur peut les réaliser*).
- 3 Vous introduisez votre demande de prime dans les 8 mois à dater de la facture finale.

Les travaux sont divisés en deux catégories : ■ **Rénovation** - ■ **Amélioration énergétique**

Travaux de chauffage et de ventilation		Montant de base	Montant maximum
Isolation des conduites de chauffage et de ses accessoires hors du volume protégé	Par entrepreneur	85 €/logement	510 €/logement
Installation de circulateurs à vitesse variable : - 3 logements maximum - 4 logements minimum		35 €/circulateur 190 €/circulateur	210 € /circulateur 1140 €/circulateur
Ballon de chauffage inférieur ou égal à 500 L : - isolation - remplacement (<i>si eau chaude sanitaire</i>)		50 €/ballon 100 €/ballon (120 €/ballon)	300 €/ballon 600 € /ballon (720 €/ballon)
Ballon de chauffage supérieur à 500 L : - isolation - remplacement (<i>si eau chaude sanitaire</i>)		85 €/ballon 170 €/ballon (180 €/ballon)	510 €/ballon 1020 € /ballon (1080 €/ballon)
Placement de vannes thermostatiques		50 €/5 vannes + 10 €/vanne sup.	300 €/5 vannes + 60 €/vanne sup.
Placement d'un thermostat d'ambiance		40 €	240 €
Isolation des conduites d'une boucle de circulation d'eau chaude sanitaire et de ses accessoires (<i>installation collective</i>)		50 €/logement	300 €/logement
Isolation d'un échangeur à plaques externe pour l'eau chaude sanitaire		85 €/échangeur	510 €/échangeur
Isolation d'une pompe à chaleur pour la production exclusive d'eau chaude sanitaire		700 €	4200 €
Installation d'un système centralisé de ventilation mécanique simple flux complète		700 €	4200 €
Installation d'un système centralisé de ventilation mécanique simple flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces logement		200 €	1200 €
Installation d'un système centralisé de ventilation mécanique double flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces logement		400 €	2400 €

Travaux de toiture		Montant de base	Montant maximum
Isolation du toit ou des combles	Par le demandeur	9 €/m ²	54 €/m ²
	Par l'entrepreneur	30 €/m ²	180 €/m ²
Isolation du toit ou des combles par un isolant naturel	Par le demandeur	13 €/m ²	78 €/m ²
	Par l'entrepreneur	40 €/m ²	240 €/m ²
Remplacement de la couverture	Par le demandeur ou l'entrepreneur	10 €/m ²	60 €/m ²
Appropriation de la charpente		250 €	1500 €
Toiture - Remplacement des dispositifs des eaux pluviales		100 €	600 €

Travaux de menuiseries extérieures		Montant de base	Montant maximum
Remplacement des menuiseries extérieures ou des vitrages extérieurs	Par entrepreneur	65 €/m ²	390 €/m ²

Travaux de salubrité		Montant de base	Montant maximum	
Assèchement des murs en vue de régler les défauts d'étanchéité : - infiltration (mur extérieur) - humidité ascensionnelle (pied de mur)	Par le demandeur ou l'entrepreneur	350 €	2100 €	Visite préalable d'un estimateur
Stabilité : - renforcement des murs instables - remplacement des supports des aires de circulation		350 €	2100 €	
Travaux de nature à éliminer la mэрule				
Mise en conformité de l'éclairage naturel		350 €	2100 €	
Mise en conformité de la ventilation				
Mise en conformité de la hauteur sous plafond	Par le demandeur ou l'entrepreneur			Visite préalable d'un estimateur
Remplacement d'un escalier intérieur				
Installation ou mise en conformité d'une toilette		350 €	2100 €	
Installation ou mise en conformité d'un point d'eau potable sur un évier dans la cuisine				
Installation et mise en conformité d'une première salle d'eau				

Travaux de salubrité		Montant de base	Montant maximum	
Sécurisation des baies de fenêtres et des mezzanines	Par le demandeur ou l'entrepreneur	350 €	2100 €	
Gainage du corps de cheminée et/ou restauration, reconstruction ou démolition des souches existantes et accessoires				
Installation d'un système d'égouttage des eaux usées				
Mise en conformité de l'installation de - de gaz - d'électricité	Par le demandeur ou l'entrepreneur	800 €	4800 €	Attestation de conformité par un organisme agréé

**Prime
TEMPORAIRE
relative aux appareils
de chauffage et d'eau
chaude sanitaire**

Quelle est la date limite pour obtenir cette prime ?

Pour en bénéficier, les travaux doivent être réalisés et facturés entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2025 inclus.

Vous souhaitez améliorer, installer ou remplacer votre système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ?

La prime temporaire relative aux appareils de chauffage a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette prime peut être demandée pour les travaux suivants :

	Montant de base	Montant maximum
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	700 €	4200 €
Pompe à chaleur pour le chauffage/combinée	1500 €	9000 €
Chaudière biomasse	1800 €	10800 €
Chauffe-eau solaire	1050 €	6300 €
Poêle biomasse local	400 €	2400 €

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

La Région Wallonne accorde **des prêts à 0 %** pour financer les travaux repris ci-dessus. Le prêt peut être couplé aux primes ou non.

Vous pouvez contacter la **Société Wallonne du Crédit Social** pour obtenir des informations sur ces prêts. Si vous avez plus de deux enfants, vous devez contacter le Fonds Social du Logement.

Informations reprises du site www.energie.wallonie.be



Si vous souhaitez plus d'informations sur ces primes, vous pouvez contacter/ rencontrer la coordinatrice Plan Energie Climat, Madame Grogard, tous les lundis au 080 / 29 26 66.



Pour obtenir cette prime, la procédure est la suivante :

- 1 Vous faites réaliser les travaux par un entrepreneur.
- 2 Vous introduisez votre demande de prime dans les 8 mois à dater de la facture finale.

Les informations de cet article sont reprises du site du SPW.

«Un mois sans ma voiture en milieu rural»

L'ASBL Fahr mit et le GAL Fagnes Haute Amblève se lancent dans une opération inédite : « Un mois sans ma voiture en milieu rural ».

Mai
2025

L'objectif est de nous sensibiliser aux mobilités alternatives à la voiture individuelle.

16 candidats vont se lancer dans cette aventure !

Nous allons les aider en mettant à leur disposition gratuitement pendant tout le mois de mai des E-Bikes et des abonnements pour les transports en commun et d'autres avantages encore.

Nous allons aussi les accompagner pendant toute la durée de l'action !

Une telle opération ne s'organise pas en un claquement de doigts ; elle est en préparation depuis plusieurs mois déjà et elle est menée en collaboration avec des partenaires locaux de la commune de Stoumont notamment.

Nous remercions déjà la Commune de Stoumont pour son enthousiasme et son soutien envers ce défi !



GAL Fagnes Haute-Amblève (GALFHA)

Groupe d'Action Locale pour un territoire d'exception!

Un des 21 Groupes d'Action Locale wallons, coordonné par l'asbl Pays de la Haute-Amblève pour soutenir des actions dans les communes de Waimes, Malmedy, Stavelot, Stoumont.

Il a été créé en 2024.

 www.gal-fagnes-hauteamblève.be

Fahr mit

Association (asbl) qui consacre ses activités à améliorer la mobilité en milieu rural sur le territoire de la Communauté germanophone depuis 2005 et depuis 2024 aussi sur le territoire du GALFHA.

 fahrmit.be



Quand ?
du 3 au 31 mai 2025.

Vous aimeriez plus d'infos ?
Vous pensez pouvoir être
l'un des 16 candidats ?

Alors contactez
Caroline Lecomte
cl@fahrmit.be
0478/95.25.91





Plantons des arbres à la Sainte Catherine

Comme chaque année, la Commune de Stoumont en partenariat avec la Commune de Spa et le Parc naturel des Sources a distribué près de 3500 arbres aux citoyens. Cette distribution a eu lieu le jour de la Sainte Catherine, quand tout bois prend racine.

La haie a de multiples rôles :

Elle sert de refuge pour les petits animaux, elle peut fournir du bois et des fruits, elle est utile contre les inondations en favorisant l'infiltration de l'eau, elle protège contre le vent, elle joue un rôle dans le paysage...

Une autre animation était également proposée sur le bois de chauffage pour promouvoir la campagne « la maîtrise du feu » dont la Commune de Stoumont est ambassadrice. Cette campagne a pour objectif de sensibiliser au bon usage du poêle à bois. Via une animation, vous apprenez les différents temps de séchage du bois de chauffage. Il est fortement déconseillé de brûler du bois vert car il va, entre autres, encrasser plus vite la cheminée et augmenter les risques d'incendie. Selon les conditions de stockage, l'essence du bois... il faudra plus ou moins de temps pour sécher le bois. On considère qu'un bois est sec quand il a moins de 20 % d'humidité. Une brochure reprenant une liste de conseils pour bien utiliser son poêle à bois était distribuée. Elle est également disponible gratuitement à l'Administration Communale.

Si vous avez raté cet évènement, rassurez-vous, il sera renouvelé à la prochaine Sainte-Catherine, en novembre 2025.

Cette année, la coordinatrice Plan Climat de la Commune de Stoumont proposait différentes animations aux enfants pour les sensibiliser à l'utilité de la haie.



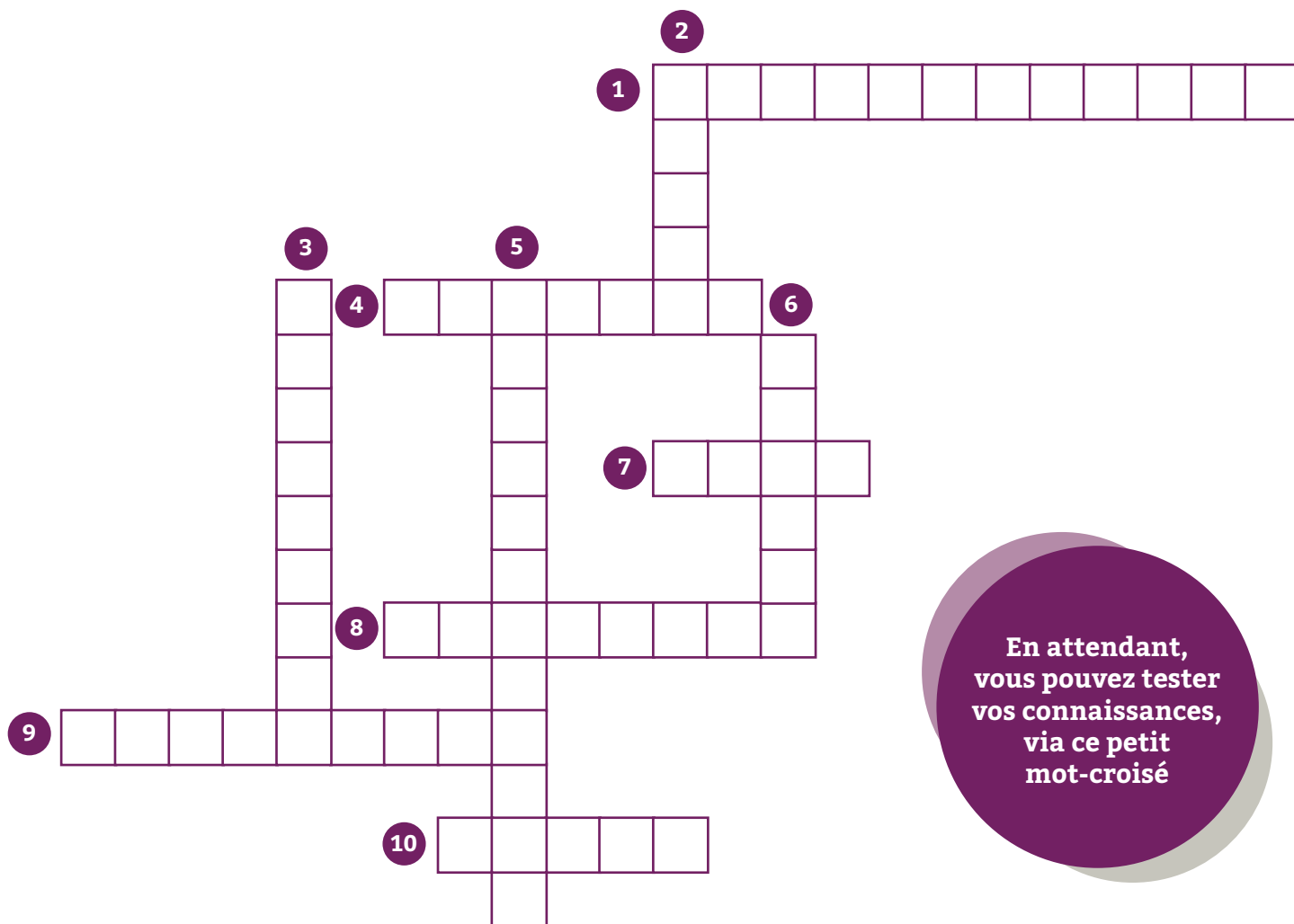
Le stand a été décoré par des réalisations en laine de l'atelier « Tricot-Papote ».

D'ailleurs si vous souhaitez rejoindre ce groupe dynamique pour apprendre l'art du crochet ou des aiguilles, contactez la bibliothèque de Stoumont.

Elles se réunissent tous les mardis 18 à 20h et vous accueilleront avec plaisir : bibliotheque@stoumont.be.

Sur le stand, des livres et de nouveaux jeux sur le thème de l'arbre étaient proposés par notre bibliothèque. Ceux-ci sont disponibles à la bibliothèque dans la section ludothèque aux mêmes conditions que les prêts des livres.





**En attendant,
vous pouvez tester
vos connaissances,
via ce petit
mot-croisé**

1 La haie est très utile pour les oiseaux : elle leur sert de gîte et de couvert. Il est vivement déconseillé de tailler sa haie entre le 15 mars et le 31 juillet. Pour quelle raison ?

2 Une vieille variété d'arbre donnant un fruit ne pouvant être consommé que quand il a subi un coup de gel. Ce fruit au petit goût de pomme est apprécié des oiseaux et peut servir pour réaliser une confiture.

3 Le fruit dont on parle en (6) est toxique : on utilise rarement le bon terme pour parler de ce fruit. Quel est ce fruit comestible ?

4 Ne portez plus vos déchets de haie au parc à container ! Ils peuvent servir : pour le compost, pour allumer son feu à l'aide de petits fagots mais pour quelle autre utilisation, au jardin, peut-il servir ?

5 Une haie est bien utile, c'est un moyen de lutte contre les inondations car elle réduit le ruissellement et permet l'i.....

6 Autrefois, en hiver, on pouvait rencontrer un marchand ambulant vendant un fruit en criant : Chaud ! Chaud ! On peut le consommer sous forme de friandise « glacé ». Quel fruit est-ce ?

7 Pour sécher le bois, il faut de bonnes conditions de stockage : le bois est entreposé hors contact du sol et il doit être sous un abri.....

8 La tondeuse à gazon « robot » facilite la vie, elle tond toute seule. Pour éviter qu'elle ne blesse un animal, on conseille fortement de ne l'utiliser qu'en pleine journée. De quel animal s'agit-il ?

9 Une haie qui a comme fonction principale de protéger les cultures et qui crée un microclimat au niveau de la parcelle. Les jours de grand vent, elle joue pleinement son rôle. Quelle est sa fonction dans ce cas-ci ?

10 On peut reconnaître un bois sec d'un bois vert par le son qu'il émet quand on tape 2 bois entre eux. Le bois vert aura un son



Voici quelques initiatives phares qui ont marqué cette année.

Retour sur les actions du Parc naturel des Sources en 2024

Nous souhaitons partager avec vous un bilan des actions menées par le Parc naturel des Sources au cours de l'année 2024.

Le projet verger : un patrimoine fruitier exceptionnel

En 2024, le Parc a lancé un vaste projet d'inventaire des variétés anciennes présentes sur le territoire. Florent, notre chargé de mission « vergers » a parcouru la région pour repérer les vieux arbres fruitiers et obtenir l'autorisation de leur propriétaire pour les encoder. Grâce à leur collaboration, 530 arbres ont été inventoriés dont 230 ont pu être identifiés par le Centre de Recherche Agronomique Wallon (CRA-W) malgré la faible mise à fruit de cette année. Aussi, avons-nous été surpris d'apprendre que parmi ceux-ci, 30 variétés ont été jugées comme rares intéressantes ou inconnues jusque-là ! Cela démontre la richesse de notre patrimoine agricole, dont nous pouvons être fiers.

Afin de sauvegarder des variétés anciennes et méconnues, le Parc a également débuté un programme de conservation des arbres les plus faibles et les plus rares via une multiplication en pépinière. Une dizaine de variétés vont ainsi être greffées en trois exemplaires chacune et replantées à l'automne prochain.

Si vous désirez participer activement à la conservation de ce patrimoine, il vous est possible d'acquérir sur réservation un plant greffé au prix de 35€.

Contactez-nous au 087/63 22 05
ou par mail à info@parcnatureldessources.be.

La trame noire : un projet novateur

Dans le but de mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité nocturne et réduire la pollution lumineuse dont les effets sur la faune et la flore sont indéniables, notre équipe s'est penchée sur la définition de la trame noire à l'échelle du territoire.

Grâce à l'analyse des données d'imagerie satellite nocturne, les zones fortement éclairées occasionnant la fragmentation des espaces nocturnes non éclairés ont été localisées. Ces informations nous seront bien utiles pour orienter et prioriser les démarches visant à mettre en place les actions de restauration de la continuité écologique nocturne.



Charte paysagère

La charte paysagère a continué de prendre forme en 2024. Le premier volet, disponible en format papier et numérique, propose une analyse territoriale approfondie sur des thématiques variées. C'est un réel outil de connaissances qui offre une vue globale du territoire. Il s'adresse à tout un chacun : des administrations, aux décideurs locaux, en passant par les associations, enseignants et citoyens désireux d'en savoir plus.

Pour le second volet, une campagne participative a été menée afin de définir des actions concrètes dont l'objectif est de préserver et valoriser les éléments faisant de nos paysages, des décors uniques.

Réseau de chemins et sentiers

Le projet de réseau de chemins et sentiers a progressé avec une analyse-multicritères et plusieurs ateliers de consultations citoyennes. Ces travaux ont permis de définir un réseau de cheminements piétons cohérent connectant différents pôles entre eux (cœur de villages, ...). Ce réseau servira notamment à prioriser les interventions de la commune (entretien, ...) et l'organisation de chantiers participatifs de restauration de voiries pédestres. En octobre, deux chantiers ont d'ailleurs déjà permis d'entretenir et de réhabiliter plusieurs portions de chemins.

Renforcement de la biodiversité

Enfin, nous avons poursuivi l'inventaire du réseau écologique, permettant d'identifier les espèces végétales et animales présentes sur le territoire et d'évaluer l'évolution de leurs populations. Ce travail met en lumière les sites stratégiques où des aménagements peuvent renforcer la biodiversité.

Un exemple marquant est le projet de Malchamps, où un réseau de haies, mares, arbres isolés et pierriers a été mis en place. Ces aménagements contribuent à restaurer des habitats naturels et à favoriser les interactions écologiques.

Et demain ?

En 2025, nous poursuivons nos efforts pour préserver la qualité de notre environnement et soutenir les initiatives locales. Les défis économiques actuels qui s'imposent au secteur de l'environnement nous obligent à adapter nos moyens, mais notre engagement reste intact : chaque action compte pour protéger notre biodiversité et notre cadre de vie. Ensemble, continuons à bâtir un avenir durable !

Vous souhaitez nous aider ?

rejoignez notre mailing liste afin d'être au courant de nos actions et pourquoi pas, y participer !

Merci à toutes celles et ceux qui ont avancé avec nous en 2024. Votre soutien et votre implication nous sont toujours précieux !

L'ÉQUIPE DU PARC NATUREL



Pour en savoir plus ou rejoindre nos actions :
www.parcnatureldessources.be

Les journées Wallonnes de l'eau

du 14 mars au 30 mars 2025

Les Journées Wallonnes de l'Eau sont un rendez-vous incontournable du printemps le long des rivières partout en Wallonie.



<https://experience.arcgis.com/experience/99731da91745443da15892b188156288/page/Page>

Les Contrats de Rivière et leurs partenaires organisent près de 300 activités sur le thème de l'eau entre le 14 et le 30 mars 2025.

Balades à pied ou à vélo, visites de sites exceptionnels, ateliers, expositions, conférences, Opérations Rivières Propres, chacun y trouvera une occasion de découvrir ou redécouvrir les cours d'eau, la vie dans les rivières et l'importance de les préserver.





Avancement de la convention « Espèces exotiques Envahissantes » (EEE)



Contrat rivière de l'Amblève-Rour

2024, l'année de lancement des chantiers de gestion pilote

Cette année, en plus de l'inventaire des cours d'eau et des plans d'eau à la recherche des EEE, notre équipe s'est lancée dans des chantiers pilotes de gestion d'étangs envahis par des espèces dites « émergentes ». Ces chantiers nous ont permis d'améliorer nos connaissances et nos compétences en matière de gestion de ces plantes invasives encore peu connues.

Avant de vous parler de nos gestions, il est important de vous rappeler ce que l'on entend par espèce exotique envahissante émergente. Exotique car elle n'est pas originaire de chez nous (introduite intentionnellement ou accidentellement), envahissante car son développement est tel que l'espèce représente une menace pour nos écosystèmes, souvent bien plus compétitive que nos espèces indigènes. Et enfin, émergente car l'espèce est encore peu présente sur le territoire.

L'inventaire que nous réalisons dans le cadre de la convention EEE cible en priorité ces « émergentes » car plus on détecte tôt une espèce, plus on est capable d'agir tôt dans la gestion, plus on augmente les chances d'éliminer complètement l'espèce (et à des coûts raisonnables).

Une gestion pilote du Myriophylle rubicaule

Lors de l'inventaire 2023, nous avons détecté un site totalement envahi de myriophylle rubicaule sur la commune de Waimes. Ce site a rapidement été sélectionné comme premier site pilote de gestion pour notre contrat de rivière. Ce choix a résonné comme une évidence au vu de l'étendue de l'invasion, ainsi que par sa localisation en bordure directe de l'Amblève et de surcroît en zone Natura2000.

Le myriophylle rubicaule est une plante aquatique d'eau stagnante, variété horticole du myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*). Le myriophylle du Brésil, originaire d'Amérique centrale et du Sud, est repris comme préoccupante pour l'UE, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la variété rubicaule. Toutes deux ont souvent été utilisées comme plante oxygénante dans les plans d'eau et aquariums, elles présentent malheureusement les mêmes nuisances !

Le myriophylle rubicaule présente une partie hors de l'eau (émergée) ressemblant à des petits sapins vert/bleuté et une partie sous eau (immergée). Les feuilles, en forme de plumes, sont disposées majoritairement par 5 sur la tige. Cette espèce présente une tige rougeâtre. Les très petites fleurs, rosâtres, se trouvent à l'aisselle des feuilles entre juin et août (quasi invisible à l'œil nu !).

La dispersion de cette espèce se fait principalement par dissémination de fragments (par l'eau ou les animaux). Mais quel est le problème ?

Cette plante forme rapidement des tapis denses en surface des plans d'eau, entraînant alors divers impacts pour la vie dans les plans d'eau envahis. Asphyxie et comblement accéléré des plans d'eau ; Réduction de la diversité de la flore et de la faune aquatique ; Obstruction des canaux et des fossés d'irrigation ; Gêne pour la pratique de la pêche, de la chasse et des sports nautiques.

Au vu de l'invasion du site et des nuisances citées ci-dessus, nous nous sommes donc jetés à l'eau (devrais-je dire dans la vase...) ! Avec les précieux conseils du Life Riparias (initiative européenne pour lutter contre les EEE émergentes et protéger les écosystèmes d'importance cruciale), nous nous sommes lancés dans l'arrachage manuel de cette plante. Le site est composé de trois zones de profils différents : un étang bien envasé de 1 500m², un étang moins envasé de 250m² ainsi qu'une zone humide de 700m² avec des canaux. Pour une bonne gestion du myriophylle, il faut arracher soigneusement les racines qui se développent dans la vase, tout en délicatesse pour éviter de casser la plante et donc de former des fragments. De manière globale, la gestion des plantes invasives demande des précautions particulières afin d'éviter que les plantes se propagent par le cours d'eau (selon l'espèce par graines ou par fragments). Chaque plante étant différente, le protocole de biosécurité doit être réfléchi au cas par cas, selon l'espèce et la configuration du site. Dans le cas de notre gestion, nous avons nettoyé soigneusement l'entièreté du matériel utilisé et nous avons placé des grilles aux endroits stratégiques afin de stopper tout fragment flottant. La gestion n'a pas été de tout repos ! Avec l'aide d'une dizaine de personnes, nous avons géré ce site durant 7 journées entre mai et octobre (soit 47 heures de dur labeur à patauger dans la vase !). L'objectif ? Epuiser la plante en enlevant les repousses au fur et à mesure. En tout, environ 22 m³ de Myriophylle ont été arrachés !

Nous tenons à remercier vivement nos collègues des contrats de rivière voisins (CR Vesdre, CR Ourthe, CR Meuse-Aval, CR Haute-Meuse, Life Riparias), nos partenaires (la défense, Patrimoine Nature, spw-DNF, spw-CiEi (Cellule interdépartementale espèces invasives)) ainsi que quelques bénévoles courageux ! Sans leurs bras et leur motivation sans faille nous n'y serions pas arrivés !

Ce site devra, à nouveau, subir des gestions dans les années à venir car une telle plante ne s'épuise pas en une seule année de gestion ! Nous avons hâte de voir le résultat de nos efforts dans les prochaines années. Nous ne manquerons évidemment pas de vous tenir au courant !

Vous aussi, ouvrez l'œil ! Si vous voyez une plante qui vous semble exotique envahissante, n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on puisse venir vérifier ! Votre aide est cruciale dans la bonne connaissance de la répartition de ces espèces.





Commémoration du 11 novembre RELAIS SACRE

Le dimanche 10 novembre, c'est, accompagné de nos collègues du Collège de la Commune de Trois-Ponts, des représentants de la Fédération Nationale des Combattants (FNC) et des porte-drapeaux, que nous avons déposé des fleurs et que nous nous sommes recueillis, au pied de différents monuments sis sur notre territoire et sur celui de notre commune voisine.

Et de rappeler que c'est le 11^e jour du 11^e mois à 11 heures qu'a été signée l'Armistice en 1918.

A chaque étape, nous avons allumé le flambeau. La Flamme symbolise le souvenir et sa transmission de génération en génération afin qu'il ne disparaisse pas. Et, elle invite au recueillement.

L'opportunité de saluer la fin des combats et de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté.

L'opportunité de rappeler toute l'importance de se souvenir et de préserver la mémoire !

Un remerciement particulier à l'ensemble des personnes présentes tout au long de notre parcours, en particulier aux enfants ainsi qu'à André Lejeune, notre fidèle porte-drapeau.

DIDIER GILKINET
Bourgmestre



**1944
2024**

80ème anniversaire de la Bataille des Ardennes

L'année 2024 a été marquée par le 80ème anniversaire de la libération de la Belgique et en particulier, de la libération de notre région de l'occupation nazie.

Dans ce contexte, plusieurs temps forts ont été au programme sur le territoire de notre commune.

Samedi 23 novembre 2024

Marche commémorative « The walk of the 30th Division »
(organisation : 'Asbl Maison Saint-Edouard')

Décembre 44 à Stoumont

Durant toute la journée du 13 décembre 2024, une série de commémorations de décembre 44 ont été organisés à Stoumont.

En journée, les enfants des écoles du territoire communal ont pu découvrir le village de Stoumont dans une visite guidée centrée sur la période de la seconde guerre mondiale (par Olivier Louis, de Fagotin), une animation créative sur la propagande de guerre (par les dessinateurs Oli et Doudou) et la lecture, par des élèves de l'athénée Léonie de Waha, du récit de David Herszlikowicz, enfant juif liégeois caché à Stoumont de 42 à 44. Le présent discours a été prononcé par leur professeur, Tanguy Wera, en préambule de la représentation tout public du récit.

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 à Stoumont.

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 à Stoumont et il ne s'agit pas là d'une prétention, cette figure de style qui consiste à annoncer que l'on ne parlera pas de quelque chose pour finalement consacrer tout son exposé à cette chose dont on prétend ne pas parler. Je ne vous parlerai pas de décembre 44 parce que, pour les avoir côtoyés, j'ai l'absolue certitude que d'autres que moi en parlent bien mieux. De monsieur François de Harenne à toute l'équipe du musée de La Gleize, d'Olivier Pirnay à Donovan Séverin, de Philippe Jarbinet à Olivier Louis en passant par les Américains que nous avons eu la chance de recevoir avec Didier Gilkinet, les amis du 740e bataillon ou Robert Edsel, auteur du best seller monuments men, tous ont une meilleure connaissance que moi des événements tragiques qui se sont déroulés pendant ces quelques jours de décembre il y a 80 ans.

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 et de David Herszlikowicz caché sous cette église. Cela, les élèves de l'option histoire de l'athénée Léonie de Waha vous le raconteront bien mieux que moi, avec les mots de David lui-même, qu'ils se sont appropriés.

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 mais je pourrais vous parler de ces enfants palestiniens et arméniens qui, en mai 1948 déjà, 1200 jours plus tard, se cachaient dans des églises si semblables à celle-ci... mais à Jérusalem-Est. Ils tâchaient, eux aussi, d'échapper aux soldats qui ne voulaient pas les voir grandir à côté d'eux. Avait-on déjà oublié ?

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 et de David, mais je pourrais bien vous parler du 8 juin 1972. Ce jour-là, Kim Phúc, 9 ans, est victime d'un bombardement dans le temple bouddhiste où elle s'était réfugiée, Kim Phúc, vous la connaissez, vous l'avez déjà vue, c'est la petite fille au napalm. Celle qui court, brûlée, sur une route du Viet-Nam. On avait pourtant écrit « plus jamais ça » sur les murs de Buchenwald 28 ans plus tôt.

Je ne vous parlerai pas de décembre 44 à Stoumont mais je pourrais vous parler de ces portraits d'enfants qui ornent le mémorial de Gisozi, à Kigali ou ceux de l'école technique de Murambi dans le sud du Rwanda, eux dont les corps momifiés dans des baraquements sont si semblables à ceux que l'on trouve à Auschwitz ou à ceci près qu'ils portent les habits que je portais, dans les années 90.

Je ne vous parlerai pas de David parce qu'il y a quelques jours, à Khartoum, Riyad a été admis aux urgences après avoir été touché au côté droit par une balle perdue alors qu'il faisait la sieste dans la maison familiale. Riyad avait 18 mois. Il est entre la vie et la mort dans un pays, le Soudan, où un blessé de guerre sur six est un enfant.

Si aujourd'hui, nous commémorons les 80 ans de l'hiver 44, c'est, j'imagine, ou j'espère, avec l'intention confuse de pouvoir regarder nos enfants en leur disant à notre tour « plus jamais cela ». Mais s'ils apprennent l'histoire, celle de Sarajevo, de Phnom Penh, de Johannesburg ou de Santiago du Chili, ils sauront sans difficultés nous rétorquer, cyniques, que ce ne sont là que de belles paroles un peu creuses.

On aura beau leur dire que depuis cet hiver 1944, il y a eu la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, la convention de Genève en 1949, la convention internationale des droits de l'enfant en 1989, autant de textes qui encadrent et qui protègent les David, les Kim, les Riyad et tous les enfants des 1000 collines, ils auront raison de douter de notre capacité à les protéger.

Alors il nous reste, il me reste un infime mais solide espoir de ne pas voir les destins tragiques des enfants d'hier se répéter. Cet espoir il repose dans la parole fragile qui sera portée ce soir. Ce soir, après des années de silence, des adolescents mettront leur voix sur les mots de David comme ces photographes qui ont su, au milieu des obus, accrocher la silhouette ou le regard d'un enfant. Je ne sais pas si vous le saviez mais Nick Ut, le photographe de guerre vietnamien financera les 14 opérations et les greffes de la peau que Kim Phúc devra subir. Des enfants miraculés du Rwanda comme Scholastique Mukasonga et Gaël Faye nous apprennent à vivre en regardant sans détour le dernier génocide du 20e siècle. Chaque fois que nous communiquons avec ces parcelles de mémoire, chaque fois que nous apprenons à reconnaître, chez un enfant juif, un enfant kurde, un enfant ouïghour ce qui fait qu'il pourrait être notre enfant, notre frère, notre sœur, chaque fois nous grandissons en humanité. C'est pour ça que je suis prof, c'est pour ça qu'ils sont là, les élèves de Waha et que ce soir, je me tairai pour les écouter.



TANGUY WERA
Professeur



**Discours
adressé à
l'assemblée
par notre
Bourgmestre**

Vendredi 13 décembre 2024

Soirée récit de David Herszlikovicz



Mesdames et Messieurs,
Chers membres de la famille de David,
Chers professeurs et étudiants du Lycée
Léonie de Waha de Liège,
Chers vous toutes, chers vous tous,

Au nom de l'Administration communale de Stoumont, des membres du Collège et du Conseil ici présents à mes côtés, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce soir, dans le cadre du 4^e des 6 « temps forts » programmés en différents endroits de notre Commune, dans le cadre du 80^e anniversaire de la fin des douloureux et tragiques événements et de la libération de notre région de l'occupation nazie en décembre 1944.

Ce 3^e temps fort est plus particulièrement encadré par la Commune de Stoumont. Parmi toutes les diverses manifestations organisées, il prend la forme d'une approche originale, au travers du récit de David, dit « Bouboule », accueilli ici à Stoumont de 1942 jusqu'à la fin de la guerre et décédé le 15 octobre dernier à Londres.

Ce récit de David que se sont appropriés 11 jeunes étudiants de l'option « Histoire », du Lycée Léonie de Waha.

Mesdames, Messieurs,

Cela ne vous aura pas échappé, la mémoire est au cœur des dernières semaines de cette année 2024.

Nous nous réunissons en effet pour commémorer un événement historique majeur : le 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce moment marquant nous rappelle non seulement la fin d'un conflit dévastateur, mais aussi l'importance cruciale du travail de mémoire. En effet, il est de notre devoir de nous souvenir de celles et ceux qui ont souffert, de celles et ceux qui ont perdu la vie, de celles et de ceux qui ont lutté pour défendre nos valeurs de liberté et de dignité humaine.

La Seconde Guerre mondiale a laissé des cicatrices profondes dans le tissu de notre société. Des millions de vies ont été perdues, des familles dévastées, et des nations entières ont

été réduites à néant. Pourtant, au milieu de cette obscurité, il y a eu des histoires de courage, de résilience et de solidarité. Tout comme ce soir, nous nous devons de perpétuer ces récits, de transmettre cette mémoire aux générations futures, afin qu'elles puissent non seulement comprendre les leçons du passé mais également prendre conscience du privilège de n'avoir jamais connu l'horreur d'un tel conflit. Et que ce privilège est fragile

En effet, alors que nous nous réunissons ici ce soir, nous ne pouvons ignorer les menaces qui pèsent sur notre société. La résurgence de l'extrême droite en Europe est un phénomène alarmant. Les discours de haine, l'intolérance et le nationalisme exacerbé refont surface, portant avec eux les germes de la division et de la violence. Cela nous rappelle que la paix et la démocratie ne sont jamais acquises, mais doivent être défendues avec vigilance et détermination.

Cela nous rappelle que la banalisation de ces idées constitue un réel danger car elle peut conduire à une normalisation de discours et de comportements discriminatoires, racistes ou xénophobes, qui auparavant étaient largement condamnés par la société. Cette normalisation peut diminuer la sensibilité collective face à des valeurs fondamentales, telles que le respect de la dignité humaine, l'égalité et la solidarité.

Promouvoir une société basée sur le respect, la diversité et l'inclusion, transmettre l'importance du dialogue et de la tolérance et lutter contre la banalisation des idées d'extrême droite nécessitent un engagement à la fois individuel et collectif.



Prendre conscience de ce que représente notre liberté est essentiel. En effet :

- Prendre conscience de nos droits nous permet de les exercer pleinement, de participer aux décisions qui affectent notre vie et notre société
- Prendre conscience que la liberté d'expression est un droit fondamental nous permet de partager nos idées, nos opinions et nos croyances sans craindre la répression. Ce qui favorise un échange d'idées enrichissant et une société plus ouverte et tolérante
- Prendre conscience de notre liberté nous incite à nous engager dans des actions civiques, à voter, à militer pour des causes qui nous tiennent à cœur et à nous réunir pour défendre nos droits et ceux des autres
- Prendre conscience que la liberté s'accompagne de responsabilités, qu'être conscient de nos droits nous rappelle que nous devons également respecter les droits des autres et agir de manière éthique et responsable
- Prendre conscience que notre liberté nous aide à reconnaître l'importance de défendre les droits humains, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les autres, en luttant contre les injustices et les discriminations
- Prendre conscience que notre liberté nous rend plus résilients face aux tentatives d'oppression ou de manipulation

Cette prise de conscience est essentielle pour construire et maintenir une société démocratique juste, où chacun peut s'exprimer, se rassembler, penser et vivre en accord avec ses convictions.

C'est un processus continu qui nécessite vigilance, éducation et un engagement constant de la part de tous.

Si honorer et préserver la mémoire est essentiel, être des artisans de paix l'est tout autant !

Avant de te céder la parole cher Tanguy, permets-moi de te remercier particulièrement pour tout le travail réalisé en tant qu'Echevin de la Démocratie Participative dans la cadre de la coordination des différents événements organisés dans notre Commune, en lien avec ce 80^e anniversaire mais également ce soir, en tant que professeur !

Je souhaiterais également adresser mes plus vifs remerciements

- A toutes celles et ceux qui ont participé à la programmation des diverses manifestations sur notre territoire
- Aux services communaux impliqués et à notre Echevin des Travaux, Philippe
- A Madame Dominique Faure pour la traduction du récit de ce soir
- A Madame Fanny Médart pour son encadrement des élèves
- A toi Emma, à toi Mattéo, à toi Nathan, à toi Jade, à toi Ilo-na, à toi Alya, à toi Erika, à toi Jeanne, à toi Idil, à toi Camille et à toi Zoé pour votre contribution à ce magnifique projet
- A vous Madame Judith Henckens, nièce de David, et à votre famille pour votre présence ce soir

Belle soirée « mémoire » à toutes et tous !

Merci pour votre attention.



DIDIER GILKINET
Bourgmestre



Crédit Photos © Didier Van der Haar





Organisation
**Spa US
Memorial
Days asbl**

Vendredi 13 décembre 2024

Exposition et animation

autour de la libération et la propagande de guerre
pour les élèves des écoles de la commune

Les élèves des 5 écoles de la commune de Stoumont ont pu vivre deux animations originales sur un pan moins connu de la Seconde Guerre mondiale.

D'abord, une certaine forme de « colonisation » de l'Europe par les États-Unis d'Amérique avec l'arrivée des produits importés par les GI's, que jeunes et moins jeunes ont découverts avec enthousiasme après 4 années de privation et de rationnement. L'exemple de Coca-Cola est le plus marquant, avec l'intégration de « soldats Coca-Cola » au sein même de l'US Army, ainsi que l'utilisation d'usine européenne, à l'instar des outils industriels de Spa Monopole, pour ne citer que ces deux exemple-là. Au travers une dizaine de panneaux didactiques et modernes, cet aspect de la libération a surpris les enfants, qui ont découverts que bon nombre de produits, toujours très actuels et très connus, sont apparus en Belgique en 1944.

Ensuite, les enfants se sont adonnés à la création d'affiches de propagandes. Pour ce faire, les élèves se sont mis dans la peau de publicitaires, agissant pour le compte des Alliés, pour créer une affiche et un slogan visant à soutenir l'effort de guerre, le tout sous forme humoristique. Cet exercice, dont les réalisations sont nées de la plume des dessinateurs de la BD « Spa à l'heure US », Edouard de Ponthier (Doudou) et Olivier Pirnay (Oli), avait pour objectif de conscientiser les jeunes au pouvoir de l'image, aux raccourcis simplistes et au danger de cette propagande, dont l'usage est toujours tristement d'actualité, un peu partout dans le monde. Ces réalisations sont réparties dans les classes, dans les mains des institutrices.

OLIVIER PIRNAY





Légende 1

Samedi 21 décembre 2024

Rassemblement de véhicules militaires d'exception

80 ans plus tard, en ce mois historique, le musée Décembre 44 eut le grand bonheur d'accueillir de très nombreux visiteurs passionnés par cette sombre période de notre histoire.

Des visiteurs originaires de tous horizons, de Belgique, des Amériques à l'Asie en passant par l'Europe de l'est et nos pays frontaliers sans oublier les élèves de l'école de La Gleize qui se sont avérés très intéressés...

Après la visite du musée, toutes ces personnes étaient souvent très impressionnées par le drame vécu par les habitants de notre région et très interpellées par l'odyssée de cette offensive lancée par un Führer déchaîné et heureusement repoussée par les forces alliées dans le secteur nord.

Parmi tous ces visiteurs, l'historien et écrivain américain Danny Parker est venu présenter au château de Froidcour son dernier ouvrage. Il était accompagné par Ann Hamilton-Shields, historienne spécialisée dans la bataille des Ardennes. Danny Parker était enchanté d'être de retour sur ces terres où il avait, dans les années 80 et 90, effectué de nombreuses recherches. Il avait toujours eu à cœur d'interroger, non seulement les vétérans des deux camps, mais aussi les nombreux civils présents sur les lieux de cette terrible bataille.

Ce sont tous ces témoignages absolument uniques qui figurent dans son dernier ouvrage "Peiper's last gamble".

Le 21 décembre, devant le musée, l'exposition de véhicules militaires de collection dont un Kettenkrad allemand et un SDKFZ, véhicule semi-chenillé utilisé en grand nombre lors de la tentative de percée du Kampfgruppe Peiper, a ravi de nombreux visiteurs. Parmi ceux-ci, Jacques Heyden qui était âgé de 6 ans en décembre 44. Il se souvenait avoir vu ce qu'il avait appelé une moto-chenille et surtout que ses copains ne le croyaient pas ! C'est donc avec grande émotion, sur la place de La Gleize qu'il revit pour la première fois ce véhicule qui, à ses yeux d'enfant, lui avait paru bien étrange ! "J'avais donc raison et personne ne m'avait cru à l'époque", s'écria-t-il en riant. "Ah je suis content 80 ans plus tard d'avoir revu cet engin" !

Le nombre important de visiteurs qui se sont arrêtés en ce mois de décembre dans notre belle et passionnante région est la preuve d'un intérêt toujours croissant pour cette page tragique de la Grande Histoire ...

MARIE-FRANCE GRÉGOIRE



Légende 2

Légende 1 : Des véhicules rares exposés sur la place de La Gleize dont la fameuse "moto-chenille"
Légende 2 : A l'avant plan les historiens américains Ann Hamilton-Shields et Danny Parker devant le Tigre Royal de La Gleize.



Organisation
**RSI
La Gleize
asbl**



Organisation
**Pairie de
La Gleize**

Dimanche 22 décembre 2024

Promenade guidée par Philippe Jarbinet à Cheneux

Malgré les conditions météorologiques le public s'est déplacé en nombre le 22 décembre pour participer à la marche de 5kms autour des villages de Cheneux et Monceau. Cette marche de 5 kms était commentée par Philippe Jarbinet, auteur de la série de bandes dessinées Airborne 44. Celui-ci dont la famille est originaire de Cheneux, a expliqué en détails les difficultés rencontrées par les troupes alliées pour "repandre", maison après maison, le village aux mains des hommes de Peiper.

Les souffrances des civils ont été rappelées, notamment celles des villageois enfermés pendant plusieurs jours dans la chapelle...Seule une villageoise avait eu l'autorisation de sortir pour aller traire une vache et apporter un peu de lait aux enfants dont le plus jeune avait 3 mois...

Plus d'une centaine de marcheurs ont ensuite parcouru le tracé historique qu'avaient suivi des soldats américains de la 82e Division Airborne pour encercler le village de Cheneux à partir des bois de Rahier et du village de Monceau. Difficile de s'imaginer en parcourant ces chemins qu'une bataille aussi stratégique pour contrer l'offensive s'est jouée à cet endroit...

Les récits poignants de témoins, aujourd'hui disparus, ont été rappelés... Les marcheurs se sont arrêtés près de chaque panneau explicatif de l'itinéraire mémoire installé il y a déjà 10 ans et présentant notamment le récit de Pol Servais (1934-2021). La brochure reprenant ce récit et les dessins de Philippe Jarbinet a été rééditée et est disponible au musée Décembre 44 ou auprès du RSI La Gleize (rsilagleize@gmail.com).

Dimanche 22 décembre

Temps de commémoration et Veillée pour la Paix à l'église de la Paix

Une bonne centaine de personnes s'est rassemblée à l'église de La Gleize le 22 décembre pour prendre le temps de se rappeler les événements vécus par les villageois entre le 18 et le 25 décembre.

L'église de La Gleize a servi d'hôpital pour les blessés des deux camps pendant cette bataille. Dans cette église bombardée, des blessés sont morts, ensevelis sous les décombres.

Les dégâts matériels ont été également très importants. Fort heureusement, la statue de la Vierge, datant de la première moitié du XIVe siècle, est sortie intacte des ruines de l'église. Mise à l'abri dans une cave du village, elle a été replacée dans l'église, après sa reconstruction, qui eut lieu de 1949 à 1951...

Bataille des Ardennes il y a 80 ans et guerre en Ukraine depuis près de 3 ans...Un temps a été pris pour évoquer les conflits d'aujourd'hui... Le moment le plus chargé d'émotion a été la lecture d'un poème en ukrainien et en français par Lesia et Eli, une maman et sa fille, arrivées en mars 2022 à Malmedy... Les derniers mots de ce poème "Je veux vraiment vivre en paix, aujourd'hui, demain et toujours..." n'ont laissé personne indifférent...

Une dizaine d'enfants de l'école communale de La Gleize ont aussi présenté leurs dessins, réalisés dans le cadre du cours de citoyenneté, sur le thème de la paix avant de chanter de tout leur coeur un titre bien connu de Kids United.

Ce temps de recueillement s'est terminé par une réflexion d'Eric de Beukelaer, Vicaire général du Diocèse de Liège, sur le thème de la paix et du partage dans cette période de Noël. Une centaine de bougies ont été allumées au départ de la Lumière de la paix, une flamme allumée à Bethléem et diffusée par les Scouts dans toute l'Europe. Chacun des participants a pu repartir avec une bougie pour ainsi prolonger ce temps de paix autour de lui.



Lu par
Lesia
et Eli

Надія Красоткіна

Твій слід
на Землі

Poème ukrainien de Nadiya Krasotkina

Сторінку хочу я відкрити,
А там — ні горя, ні біди,
Лише любов, кохання, квіти...
І так щодня, і так завжди!

Нема війни, а мирне небо,
І щастя ллється з висоти.
Нам радості і світла треба,
Та щастя, миру й доброти...

Щоб жити ми могли й радіти,
І йти натхненно до мети.
Щоб внученьки і рідні діти,
Могли щасливо в світ іти.

Щоб люди про любов писали
Найкращі вірші на Землі!
Про щастя й доброту співали
Усі — дорослі і малі.

Щоб сонцем всі були зігріті,
Жили у щасті і теплі.
І щоб цвіли волошки в житі,
І мир щоб був на всій землі!

Сторінку хочу я відкрити,
А там — ні горя, ні біди...
Я дуже хочу в мирі жити
Сьогодні, завтра і завжди...

Je veux ouvrir la page,
Et il n'y a pas de chagrin, pas d'ennuis,
Seulement de l'amour, de l'amour, des fleurs
Tous les jours, tous les jours, tous les jours !

Il n'y a pas de guerre, mais un ciel paisible,
Et le bonheur vient d'en haut
Nous avons besoin de joie et de lumière,
et de bonheur, de paix et de gentillesse...

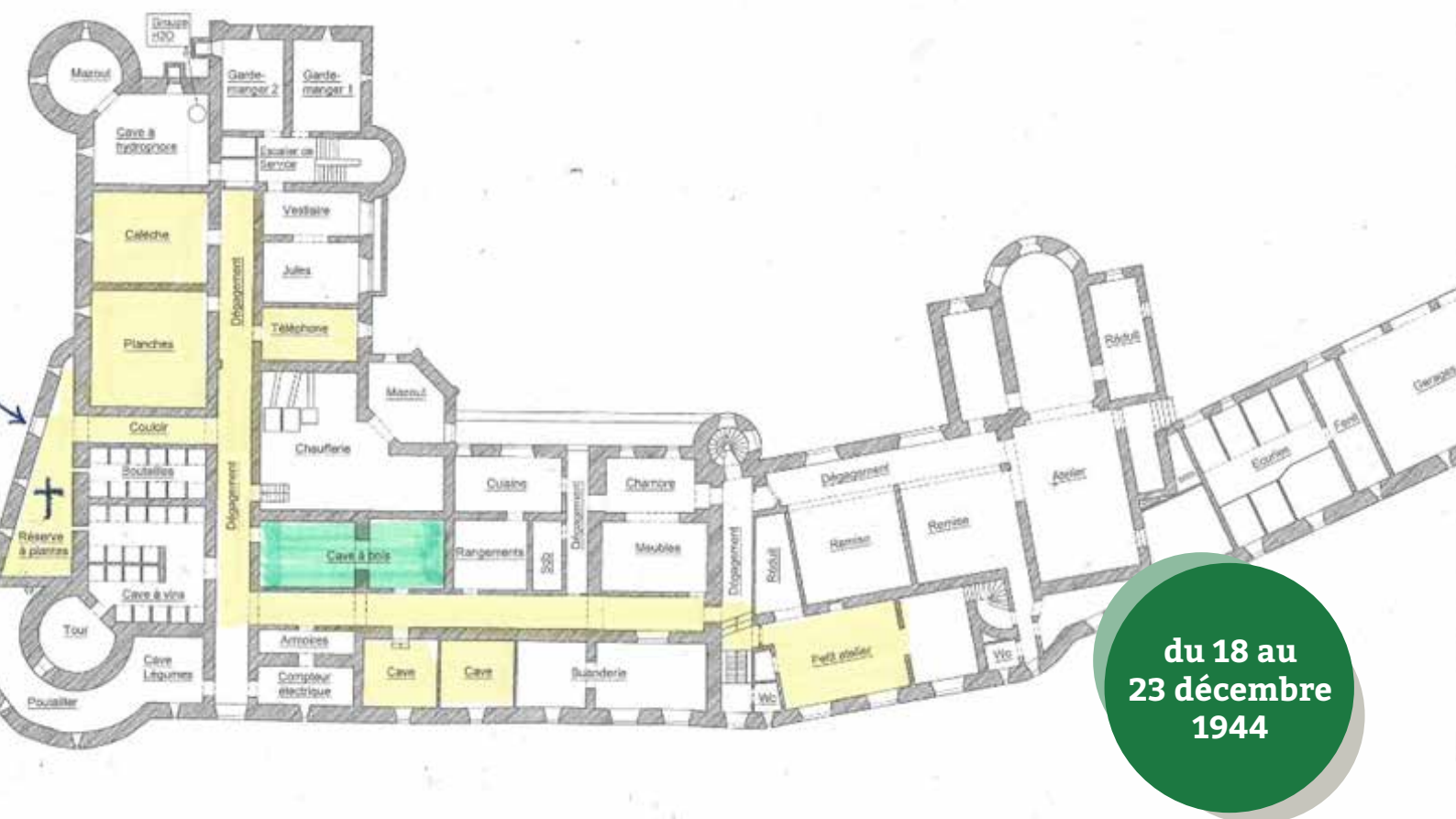
Pour que nous puissions vivre et être heureux,
Et aller au but avec inspiration.
Pour que nos petites-filles et nos enfants,
puissent aller heureux dans le monde.

Pour que les gens puissent écrire sur l'amour
Les meilleurs poèmes de la Terre !
Et chanter le bonheur et la gentillesse
Tout le monde - adultes et enfants.

Pour que chacun puisse être réchauffé par le soleil,
Et vivre dans le bonheur et la chaleur.
Et pour que les bleuets fleurissent dans le seigle,
Et la paix sur toute la terre !

Je veux ouvrir la page, et qu'il n'y ait pas de chagrin,
pas d'ennuis...
Je veux vraiment vivre en paix
Aujourd'hui, demain et toujours...

(Н. КРАСОТКІНА)



Le château de Froidcour

Le lundi 18 décembre 1944, le génie de combat américain opère les actions les plus déterminantes dans l'arrêt du Groupe de Combat Peiper

Ce sont les sautages de ponts à Trois-Ponts en fin de matinée, sur l'Amblève et la Salm, et l'après-midi à Neufmoulin sur la Liègne.

L'arrêt final du lendemain à la Gare de Stoumont n'était plus que celui d'une lancée sans espoir.

A partir de ce moment-là les terribles forces SS, suréquipées, sont pris à la trappe : Stoumont, La Gleize et leurs hameaux forment le centre d'une poche qui pour les Américains sera terriblement âpre à reconquérir.

Le lundi soir, au retour de la Liègne, le groupe de combat Peiper est venu bivouaquer dans le bois de Sainte Anne, dans la perspective d'attaquer le lendemain matin vers Stoumont. Les Américains ont le temps d'organiser une « task force » qui va les y attendre. Le mardi matin 19 décembre, le combat dans Stoumont va être féroce et sera remporté par les troupes SS.

Hôpital de campagne

Encore dans la matinée, un officier allemand se présente au château de Froidcour avec une requête toute particulière, celle de disposer d'une grande table pour y pratiquer des amputations. C'est la table de la salle-à-manger qui fera l'affaire. A partir de ce moment-là et jusqu'au 23 décembre le château est converti en « Feldlazarett » (hôpital de campagne) et c'est là que seront rassemblés les blessés que recueillent les Allemands tout alentour.

Dès que l'artillerie américaine va commencer ses tirs « aveugles » qui détruiront La Gleize et Stoumont à 80 % et emporteront toutes les vitres du château, autant les blessés, leurs soignants que la grosse trentaine de civils vont descendre dans les caves du château.

La zone jaune de la carte suivante représente les surfaces occupées par « l'hôpital » et la zone verte, la « cave à bois » de 42 m² le refuge des civils. Sur la façade ouest du château, la porte extérieure se situe au niveau des sous-sols et c'est elle qui deviendra l'accès général.

Deux infirmiers américains, capturés par les Allemands renforcent l'équipe médicale allemande. Les conditions de soins sont plus que sommaires : pas de chauffage, pas encore de pénicilline et des quantités très limitées de produits anesthésiques. La mortalité sera très importante. Ce ne sont que les deux premiers jours que les morts seront enterrés, dans les ruines de l'ancien château. Ensuite, ils seront simplement empilés dans le petit local proche de la sortie, là où est dessinée la croix du dessin-joint. Nous conservons des témoignages impressionnants :

Un souvenir de Marcienne d'Otreppe (8 ans et demi) est celui de deux grands blessés assis l'un à côté de l'autre, l'un était allemand et l'autre américain. Avant de mourir, ce qui est arrivé le lendemain, ils regardaient les photos de famille qu'ils portaient sur eux et se les montraient l'un à l'autre.

Jeanne Masson avait aussi écrit le témoignage suivant : « ... dans une cave annexe, il y avait des blessés tout brûlés par le phosphore. Je suis allée les visiter. J'ai été très impressionnée par leurs brûlures, des visages très gonflés comme une éponge à trous, des bouches soudées, c'était affreux à voir, en plus une odeur repoussante et des gémissements de souffrance... ».

Vers 1960, je me souviens de l'impression que m'a faite un visiteur allemand, qui devait avoir l'âge que j'ai maintenant, et qui voulait voir où était mort son fils. Il avait appris qu'avant de mourir, celui-ci avait été amputé des deux jambes.

Les Allemands avaient un second usage du château : celui d'y confiner leurs prisonniers américains, en particulier ceux qu'ils avaient fait à Stoumont et qui appartenaient au 119e Régiment d'Infanterie. Ils les enfermèrent dans un endroit dont ils ne pourraient s'échapper, à savoir dans les tours !

Les 20, 21 et 22 décembre les combats vont être épouvantables tout alentour et des blessés seront amenés de partout.

Rappelons-nous que la 82ème Airborne a reconquis Cheneux avec la perte de 225 hommes. Combien cela représente-t-il de blessés dans le camp allemand également ?

La 30ème Division d'Infanterie renforcée par le 740ème Bataillon de Tank réussit finalement à reprendre Stoumont. Peiper n'aura bientôt plus que La Gleize !

Peiper prépare sa fuite

Il utilisait jusque-là comme PC le long de la grand-route (N. 633) la maison du jardinier Alphonse Bonmariage, occupée aujourd'hui par Eric Garsou. L'après-midi du 23 décembre il vint dans les caves du château et ordonna à tous les Allemands capables de marcher de le suivre à La Gleize. Les grands blessés étaient laissés à la garde des deux infirmiers américains.

Les prisonniers américains, confinés dans les tours, doivent quitter le château pour La Gleize en même temps que tous les Allemands que Peiper est venu chercher.

Le rôle de Froidcour dans les plans du Colonel Rubel

Ce n'est que peu d'heures après le départ de l'Obersturmbannführer que vont arriver les Américains.

Le Colonel Rubel qui commande le 740e Bataillon de Tanks a un projet très clair au sujet du château. C'est pour lui la clef pour la reprise de La Gleize, comme Saint-Edouard a été la clef pour la reconquête de Stoumont.

De Froidcour, il a une vue directe sur La Gleize, il va pouvoir y placer ses obusiers, en particulier son canon automoteur de 155 mm et la section de ses quelques canons de 115 mm pour faire un tir direct sur le village, où se sont reconcentrés les Allemands.

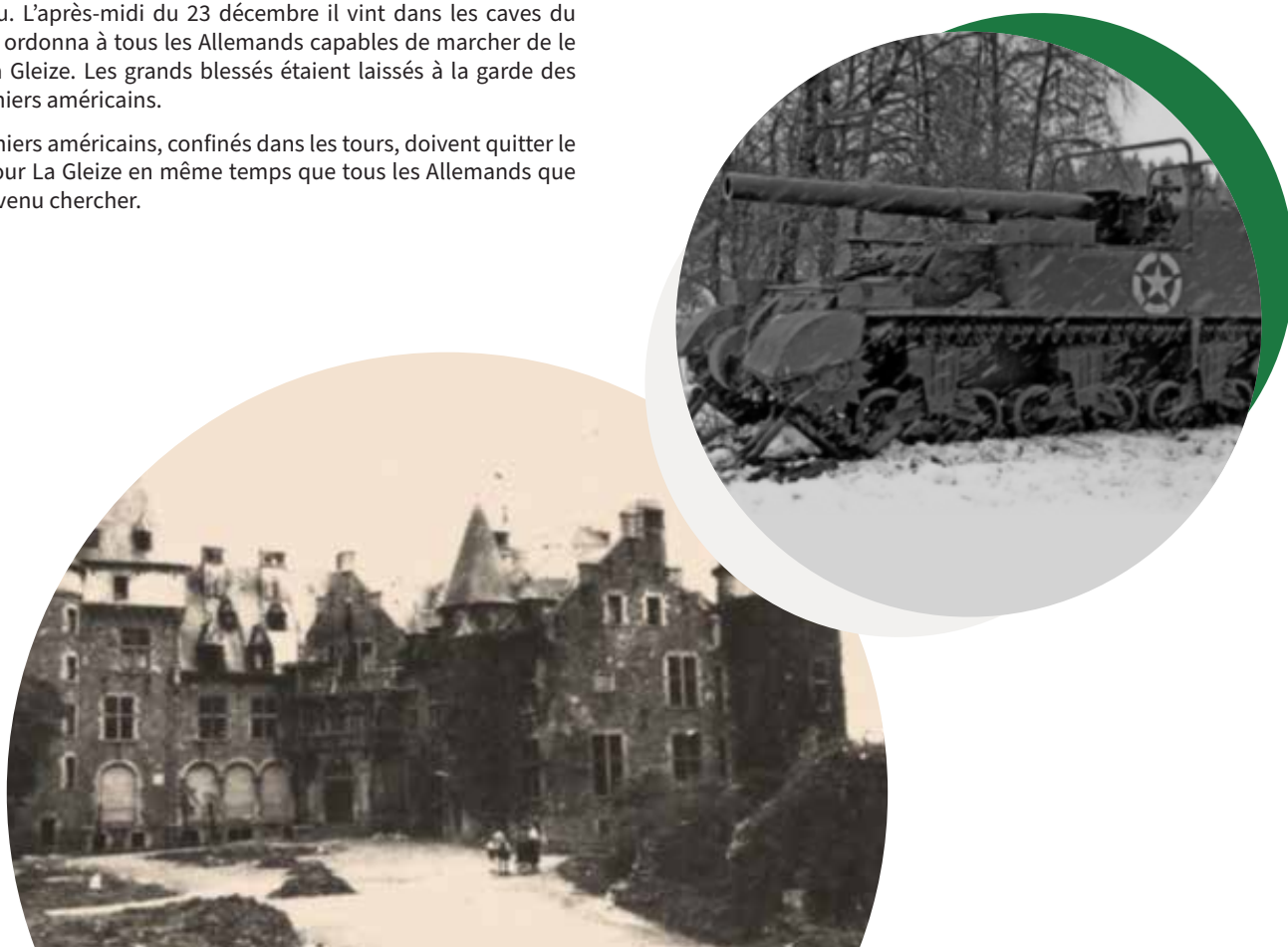
C'est un « self propelled gun » semblable de 155 mm, qui de Targnon avait déjà fait de gros dégâts à Stoumont et de Froidcour allait essayer d'anéantir les Allemands dans La Gleize.

Dès son arrivée, Rubel va exiger que le château soit vidé de tous ses habitants – civils, blessés ou soignants – car il s'attend à une riposte directe des canons allemands. Les civils vont être déplacés au Berny au-dessus de Lorcé. Les obusiers sont alors placés à l'extrémité est du château, à proximité des chenils et ce ne sont pas moins de 192 gros obus qui vont en deux ou trois heures canarder La Gleize.

Probablement ces obus sont-ils l'origine des plus grandes destructions du village... et curieusement, la riposte allemande restera nulle, car l'ennemi n'a plus de munitions !

Rubel et les autres Américains ignorent que Peiper et plus de 800 de ses hommes sont occupés à préparer leur fuite à pied de la nuit suivante !

FRANÇOIS DE HARENNE





**une solution
efficace pour
résoudre
vos conflits**

La médiation

Vous êtes confronté à un conflit avec votre voisin, un fournisseur, un client, un associé, un collègue, votre employeur, un membre de votre famille ou encore avec votre ex ?

Lisez bien cet article car la médiation permet dans de très nombreux cas de résoudre ce conflit la tête haute en aboutissant à un accord pouvant avoir la même force qu'un jugement.

Peu de gens le savent, mais la Belgique est un des pays au monde où le nombre de procès est parmi les plus élevés relativement à la taille de sa population.

Ainsi, dans un souci de pacification et d'efficacité de la Justice, notre législateur promeut depuis plus de 15 ans la médiation dans le Code judiciaire (articles 1723 à 1737).μ



+ d'infos sur la médiation ?

Vous pouvez me contacter à info@lefortmediation.be ou encore consulter le site web de la Commission Fédérale de Médiation



www.mediation-justice.be/fr

De quoi s'agit-il ?

1. La médiation est un mode de résolution des conflits qui rend le pouvoir aux parties en leur permettant de trancher par elles-mêmes leur différent.

En effet, pour prévenir une procédure judiciaire voire même pendant ou après le déroulement de celle-ci (tant qu'une décision n'a pas été rendue par le Tribunal ou la Cour), les parties peuvent décider de recourir de leur propre initiative au processus de médiation.

Elles choisissent le médiateur de commun accord ou chargent un tiers de cette désignation.

Les parties définissent entre elles, avec l'aide du médiateur, les modalités d'organisation de la médiation et la durée du processus. Leur accord à ce sujet est consigné par écrit dans un document appelé "protocole de médiation".

Le médiateur, spécialement formé à cet effet, va tenter de rétablir le dialogue entre les parties en favorisant une communication empreinte de respect. Son rôle consistera à les aider à élaborer elles-mêmes la solution à leur litige qui correspond le mieux à leurs besoins.

Le processus est volontaire en ce que la médiation ne peut jamais être imposée aux parties ; ce sont elles qui choisissent ou non d'y participer et elles peuvent décider d'y mettre fin à tout moment.

La confidentialité du processus est garantie par la loi qui prévoit que tous les documents établis et les communications faites au cours d'une procédure de médiation et pour les besoins de celle-ci sont confidentiels. Entre autres, en cas d'échec de la médiation, une partie ne pourra jamais utiliser les éléments dévoilés sous peine de s'exposer à des dommages et intérêts.

Si les parties aboutissent à un accord, celui-ci fait l'objet d'un écrit daté et signé par elles et le médiateur ; cet écrit contient les engagements précis pris par chacune des parties. En outre, en cas d'accord passé devant un médiateur agréé par la Commission fédérale de médiation (*), les parties peuvent le soumettre pour homologation au juge compétent ce qui est très important en termes juridiques car l'accord acquiert alors la même force exécutoire qu'un jugement.

() Pour être médiateur agréé, il faut répondre à des conditions strictes, une liste à jour est consultable sur le site de la Commission.*

2. Quasi toutes les branches du droit vous concernant au quotidien sont visées par la médiation :

- le droit civil soit les conflits privés, entre citoyens ;
- le droit commercial soit les conflits entre ou avec des entreprises, commerçants, agriculteurs et professions libérales comme les problèmes de baux, de cession de fonds de commerce, de droit des sociétés, d'exécution des contrats, des conséquences de faits juridiques non intentionnels (responsabilité civile), etc ;
- le droit familial soit les domaines de la séparation, du divorce, de la filiation, et de la succession ;
- le droit social soit les conflits survenus à l'occasion ou dans le cadre de relations de travail.

3. Les atouts de la médiation :

La médiation est un instrument efficace de résolution des conflits à l'amiable. Ses atouts principaux sont :

- **Rapidité** : si une procédure judiciaire peut durer plusieurs années, en médiation, quelques séances peuvent suffire pour trouver un accord. En outre, la médiation se déroule sur rendez-vous, dans des délais rapprochés, sans contraintes liées au greffe, à la procédure ou aux disponibilités des avocats (ces derniers restent bien entendu toujours les bienvenus pour vous conseiller durant le processus de médiation).
- **Maîtrise des coûts** : le nombre de séances est estimé, le coût horaire est déterminé dans le protocole et partagé entre les parties, les parties demeurent libres de leur temps, il n'y a pas de frais de procédure hormis ceux d'homologation de l'accord par un juge.
- **Flexibilité et confort** : le caractère de la démarche est volontaire, les règles de fonctionnement sont déterminées à l'avance et peuvent évoluer de commun accord. Le cadre des entretiens est confortable et neutre ce qui permet l'expression spontanée, difficilement exprimable devant un tribunal.
- **Que des gagnants** : au contraire d'une procédure judiciaire qui désigne un perdant et un gagnant, en médiation, il n'y a que des gagnants puisque les parties trouvent elles-mêmes la solution qui les satisfait en répondant à leurs intérêts, besoins, enjeux et valeurs.
- **Durabilité** : un accord qui dure est établi sur des bases saines, loyales, équilibrées, reconnues par toutes les parties. La satisfaction mutuelle des parties est un gage de durabilité d'un accord.

Enfin, et c'est capital :

- **Humanité** : loin d'être une pièce prise dans une mécanique judiciaire qui peut sembler froide et lointaine, les médiés recouvrent une pleine et entière liberté pour exprimer leur ressenti et avancer vers un avenir meilleur via les négociations et choix qu'ils posent ensemble.

FRÉDÉRIC LEFORT

Médiateur agréé
Professeur invité à la HEPL
en droit de la médiation

**Boostez
votre visibilité
en ligne !**

Découvrez l'annuaire interactif des acteurs économiques de la région OVA

Le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA), dans le cadre de ses missions légales, collabore étroitement avec ses **14 communes partenaires** pour soutenir et promouvoir le tissu économique local.

Dans cette optique, le GREOVA a mis en place une base de données regroupant tous les acteurs économiques locaux, incluant les commerces, les entreprises, les indépendants, les associations, ainsi que les professions libérales. Cette base de données est hébergée sur la plateforme sécurisée CRAFT.

CRAFT, un outil numérique novateur, est mis gratuitement à disposition des communes partenaires par Wallonie Entreprendre. Cette plateforme permet de structurer les informations sur les acteurs économiques locaux selon diverses filières et thématiques, facilitant ainsi leur promotion et leur mise en réseau. Elle permet de localiser facilement les acteurs économiques de la région, classés par catégorie, commune ou mots-clés, avec une carte interactive.

Actuellement, le GREOVA et les communes partenaires travaillent conjointement à la mise à jour de ce nouveau répertoire en ligne.

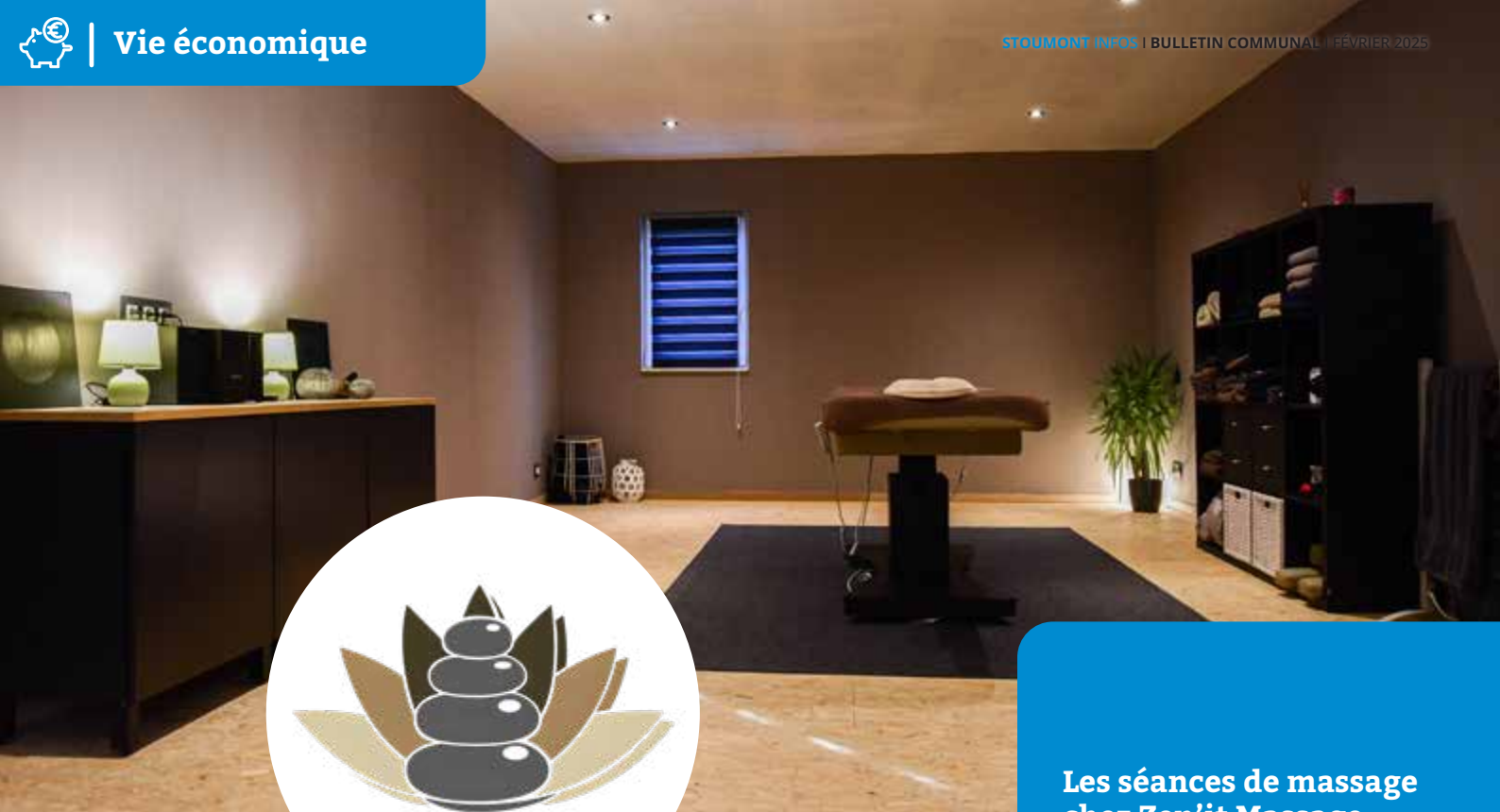
Nous encourageons tous les acteurs économiques à mettre à jour leurs informations sur cette plateforme ou de s'y ajouter via le lien suivant : www.greova.be/annuaires-des-acteurs-economiques/ !



**Pour toute question ou suggestion,
n'hésitez pas à contacter le GREOVA**

par téléphone au 04/384 67 88

ou par e-mail à l'adresse suivante :
ghislaine.delvenne@greova.be



Découvrez l'art du Lâcher-Prise par le massage

Dans un monde où le rythme de vie s'accélère et où les responsabilités s'accumulent, il est essentiel de prendre du temps pour soi.

Vous méritez un moment de détente, un instant où vous pouvez vous évader et vous reconnecter avec votre corps. C'est précisément ce que je vous propose avec des massages personnalisés, conçus pour vous offrir une expérience unique, loin des centres wellness traditionnels.

Ne laissez pas le stress quotidien vous submerger. Offrez-vous cet impact positif de détente dans votre quotidien et redécouvrez le plaisir de prendre soin de vous.

Les témoignages les plus fréquents évoquent la surprise face à la facilité avec laquelle cet état de détente est atteint, même si ces personnes pensaient que cela leur serait difficile.

Prenez soin de vous, vous le méritez ! Prenez rendez-vous dès aujourd'hui et laissez-vous porter par l'expérience.

Un massage c'est voir avec les mains et toucher avec le cœur.

MANU

Votre masseur indépendant à Chauveheid
www.zen-it-massage.be

Les réservations pour votre voyage vers le lâcher-prise se font en ligne sur :



zen-it-massage.reservio.com

Les séances de massage chez Zen'it Massage se distinguent par leur durée.

Ainsi je vous propose deux type de massage pouvant durer jusqu'à 2h30 : le relaxant californien qui repose sur un protocole stricte et le massage spécial Zen'it qui est le résultat du fruit de mes 9 ans d'expérience et de mes formations, il est plus enveloppant avec l'utilisation des avant-bras.

Je mets mon savoir-faire à votre service pour vous garantir un réel lâcher-prise. Chaque massage est adapté à vos besoins spécifiques : du massage à l'huile ou à la bougie à la cire d'abeille, au massage à l'éclairage tamisé ou au massage dans l'obscurité en passant par le massage prénatal.

Imaginez un instant : vous entrez dans un espace apaisant, l'ambiance est douce et chaleureuse, vous vous installez confortablement, et au fil des minutes, les tensions s'évaporent. Vous ressentez une libération, un souffle nouveau qui vous enveloppe. C'est ce que mes massages apportent – un véritable voyage intérieur vers la sérénité.



Ce 21 décembre,

De drôles d'engins ont envahi les rues stoumontoises

Un traîneau du Père Noël, un camion de pompiers tuné, une couronne de Noël à roulettes... tous sur les starting-blocks pour la course de brouettes du Fagotin!

Pendant 3 heures, une cinquantaine de coureurs se sont relayés dans et derrière leur brouette pour réaliser le plus de tours d'un parcours semé d'embûches.

Pour cette deuxième édition, le Fagotin s'est associé à l'Envolée asbl, centre de loisirs pour personnes porteuses de handicap, afin de faire de cet après-midi un événement véritablement ouvert et accessible à tous. Les jeunes de la MJ de Hodimont nous ont également fait le plaisir de se joindre à nous avec leur superbe four à pizza mobile pour requinquer les équipes et réchauffer les estomacs des spectateurs.

DENIS

Pour le Fagotin



Merci à nos nombreux sponsors qui ont offert de beaux cadeaux pour récompenser les équipes, merci aux associations partenaires et merci à toutes les personnes présentes, qu'elles soient bénévoles, participantes ou spectatrices, grâce à qui cette journée fût une réussite ! On espère vous (re)voir nombreux en 2025 pour la 3e édition !

Un mariage en grande(s) pompe(s)

À l'heure où j'écris ces lignes, on dénombre déjà pas moins 400 invités (en moins d'un mois) de Liège, de Sprimont, d'Aywaille mais aussi d'Ixelles, de Gedinne ou d'Estaimpuis venus, jusque Rahier, assister à un mariage un peu particulier. Pas de smoking et de robe de bal, l'esprit est plutôt aux bottines et aux vestes imperméables pour ce mariage peu commun. Mais au fond, qui sont les mariés ?

Le passé et l'avenir

Au travers d'une promenade numérique en ligne sur l'application ludique Totemus, les adultes de demain peuvent désormais venir découvrir un aperçu de ce que Rahier a à offrir comme trésors patrimoniaux. Une langue, d'abord, savoureuse et familière, le wallon, qui guide les promeneurs sur une trentaine de sympathiques castors sculptés et peints depuis lu vî tchestê, l'èglîhe, l'ête et lu vi tchinne jusqu'à lu scole et lu mûsêye dè manganèse.

Des bâtiments ensuite, témoins du passé : l'ancien château bien sûr mais aussi des fermes, un monument aux héros, une ancienne école, un vieux four à pain... toutes ces traces sont présentées, traduites, expliquées à travers le support numérique qui accompagne les pas des marcheurs sur environ 4 kilomètres.

La nature et la culture

Mais c'est aussi un mariage entre les injustement séparées « nature » et « culture ». Au travers de ce parcours, est enterrée définitivement l'idée stupide que la culture serait cantonnée aux musées, aux salles de spectacle et aux bibliothèques et que la nature s'observerait dans les zoos, les jardins botaniques et les réserves naturelles. Les castors du parcours nous emmènent à mitan des bwès où l'on trouve une novèle sôre du plantacion pour faire face aux dérèglements climatiques et l'on s'informe, on se questionne sur le retour du plus grand rongeur d'Europe sur nos rivières et l'impact de son travail d'ingénieur hydrologue.

Le chemin de l'apprentissage ne sépare pas les savoirs en catégories imperméables on l'on prend la mesure que, sur un chemin au naturel où les enfants de l'école ont placé des nichoirs, des perchoirs à rapace, d'autres ont participé, sous la férule de Mme Katty, enseignante à l'école de Rahier, à développer leur créativité.

Les bénévoles et les structures organisées

Car, enfin, c'est le mariage entre les bonnes volontés bénévoles – le projet est une initiative des amis de l'ancien château de Rahier qui en ont assuré le financement et la réalisation – et une série de structures organisées juridiquement : la commune de Stoumont, dont le service des travaux a participé à la plantation des supports des castors, l'agence Ludifica, SRL qui élabore et met en ligne des promenades Totemus partout en Belgique et dans le Nord de la France, l'école de Rahier, le centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont qui a œuvré à la reconnaissance « ma commune dit oui aux langues régionales » et soutient techniquement les initiatives de l'ancien château, la Région Wallonne qui a participé au financement.

C'est presque une ode à la coopération entre gens de bonne volonté que cet aboutissement, tout en gaité et en humilité, que cette initiative à l'intersection entre tourisme, patrimoine et éducation à l'environnement.

Alors il ne nous reste plus qu'à vous faire parvenir ce carton d'invitation pour que vous enfiliez, à votre tour, vos bottines : Vos-estez houki a rêsontrier les castors du Rahîr

TANGUY WERA

Citoyen



Credit Photo © T. Wera



Des Monuments Men à La Gleize

Traduction du discours prononcé à l'occasion de la visite de monsieur Edsel, auteur du bestseller *monuments men*, à La Gleize le 14 septembre 2024.



Monsieur Geenen, monsieur Treinen, merci pour votre sympathique invitation,

Cher monsieur Edsel,

En tant qu'échevin en charge de la culture et de la démocratie participative, permettez-moi d'exprimer, au nom de la commune de Stoumont et de son bourgmestre, monsieur Gilkinet, à quel point nous sommes fiers de vous accueillir ici aujourd'hui.

J'imagine que vous avez rencontré la Vierge du Calvaire de la petite église de l'autre côté de la rue. Nous savons tous, ici, que cette église a été identifiée par les alliés comme un des monuments qui devait être protégé en priorité dans les pays libérés. Nous nous rappelons tous la douloureuse histoire de cette église durant les bombardements de décembre 44 et l'extraordinaire destin de cette Vierge du Calvaire.

À travers votre travail et votre bestseller, monsieur Edsel, vous représentez le lien entre les petits détails de l'histoire comme les nôtres et la représentation générale.

Je suis tout à fait désolé d'admettre que je n'ai pas encore eu la chance d'explorer vos ouvrages. Et c'est peut-être ce qui m'a amené à me demander quelles pouvaient être les connexions entre les campagnes militaires et l'art.

Le bourgmestre, Didier Gilkinet et moi-même partageons une plaisanterie récurrente à propos des citations erronément attribuées à Winston Churchill. J'imagine qu'ici, nous savons tous que l'ancien premier ministre anglais n'a jamais dit « alors pourquoi nous battons-nous ? » en réponse à une demande de couper le budget des arts en faveur de l'effort de guerre.

Et donc sans ce genre de slogans, sans l'aide d'ouvrages documentés comme le vôtre, j'en suis réduit à faire des suppositions. J'espère que vous accepterez mes pauvres explications pleines de doute. Pour moi, de ce que j'en sais ou j'en suppute, le lien entre le soutien militaire allié et l'art peut se résumer à un unique mot : Fraternité.

Ce n'est pas sur base de froids calculs sur la valeur des peintures de la renaissance ou de l'Art Mosan que des hommes sont prêts à se battre et à mourir. Le monde peut continuer à tourner sans cette Vierge et même sans celle de Michel-Ange à Bruges. Mais, peut-être du fait de la religion, de l'esthétique ou de cet inexplicable sentiment que l'art produit, des responsables politiques des pays alliés et des experts en histoire de l'art ont convenu de sauver cet héritage. C'est ce que j'appelle Fraternité : cette connexion, non seulement entre le Capitaine Walter Kirtland Hancock et Franklin Delano Roosevelt, mais aussi la connexion, à travers les siècles, entre Léonard De Vinci, Vermeer, Paul Rosenberg et nous, aujourd'hui. C'est une connexion par-delà les frontières, les opinions politiques et les identités, depuis les USA jusqu'à La Gleize, une connexion qui ne s'encombre pas de longs discours pour apparaître évidente et c'est pourquoi je l'appelle Fraternité.

J'aimerais finir avec une citation que l'on peut attribuer sans hésitation, à Mark Knopfler, chanteur du groupe Dire Straits qui résonne dans mes oreilles depuis de nombreuses années : « C'est écrit dans la lumière des étoiles, et dans chaque ligne de ta main, on est insensés de faire la guerre à nos brothers in arms. » alors célébrons l'art, source de paix, de mémoire et de fraternité.

Merci.



TANGUY WERA
Citoyen



Une artiste stoumontoise expose au Centre Culturel de Trois-Ponts

Du 2 avril
au 22 avril
2025

*Dessins pastels sèches,
peintures et aquarelles*

Méli-mélo
d'Anne Catherine
Defechereux

VERNISSAGE LE 5
AVRIL A PARTIR DE
19H30

*Présence de l'Orchestre
à cordes de Saint-Vith*

*Espace Culturel de Trois-
Ponts*



Ecole communale de Rahier



Texte écrit
par les élèves de
5ème et 6ème
primaire

Depuis le début de l'année, tous les élèves de l'école, petits et grands, ont vécu des moments inoubliables que nous avons envie de raconter.

Comme chaque nouvelle année scolaire, nous avons fêté en fanfare les grands de 3ème maternelle qui montaient en 1ère année primaire.

Quelques jours plus tard, le camion du Muséobus est venu s'installer sur le parking de l'église. Il s'agit d'un musée mobile. Nous sommes allés visiter l'exposition « Codes couleurs » qui nous a emmenés à la découverte de la perception et des symboliques des couleurs à travers le temps.

Au mois d'octobre, nous avons régalé nos papilles en réalisant une délicieuse compote pour le souper de l'école avec tous les élèves de la 1ère maternelle à la 6ème primaire. Nous sommes allés ensemble récolter des pommes dans un verger du village pour ensuite les cuisiner.

Aimez-vous les animaux ? Nous, nous les adorons ! En novembre, le Fagotin nous a proposé une animation « De l'œuf à la poule ». Nous avons eu l'occasion d'observer une poule puis de cuisiner les œufs de différentes manières.

Pour terminer l'année, nous avons vécu de nombreux moments magiques et émouvants.

Avec les écoles de La Gleize et de Moulin du Ruy, nous sommes partis en train à Liège. Le matin, nous sommes allés voir l'opéra « Le château enchanté ». Une animatrice est venue plusieurs semaines à l'avance

préparer les chants avec nous. Le jour-même, nous avions des étoiles plein les yeux, c'était féérique ! L'après-midi, nous avons réalisé une chasse au trésor sur les coteaux. C'était trop cool !

Connaissez-vous la légende de saint Nicolas ? En tout cas, à Rahier, nous sommes allés le chercher dans les bois. Celui-ci est revenu à l'école sur une charrette pour passer un moment avec nous et nous offrir de chouettes cadeaux.

La fin de l'année étant proche, nous avons laissé place à la magie de Noël. Les élèves de maternelle ont eu la chance de dormir à l'école. Le soir, ils ont aussi participé à un spectacle de Noël. Le jeudi 19 décembre, nous avons invité les seniors du village à venir passer un moment convivial avec nous. Nous avons partagé avec eux des chants de Noël, des activités et un goûter.

Enfin, cette année a été marquée par les commémorations de la bataille des Ardennes. Nous avons vécu trois moments forts à l'occasion de celles-ci. Le papa de Jules nous a expliqué ce qu'il s'est passé à Rahier durant cette période puis il est venu avec des véhicules militaires de l'époque dans la cour de l'école. C'était impressionnant ! Les élèves de la 3ème à la 6ème primaire de la commune ont aussi participé à des ateliers à Stoumont pour parler de cette guerre. C'était très émouvant !

Ecole communale de la Gleize

La bataille des Ardennes à Stoumont

A notre arrivée, nous avons été accueillis par des élèves de réthos qui nous ont raconté l'histoire d'un petit garçon juif.

Ensuite, nous avons fait une visite guidée. Un monsieur nous racontait ce qui s'était passé à chaque endroit précis où on allait.

Et pour terminer nous avons aidé des dessinateurs à réaliser des publicités « Coca Cola » en lien avec La Guerre. (Hitler)

Visite de l'Opéra

Dans le cadre du PECA, (parcours d'éducation culturelle et artistique) les trois écoles communales ont reçu un subside de la Communauté Française. Dès lors, nous sommes partis à Liège en train pour un participer à un spectacle à l'Opéra.

Nous avons profité de l'occasion pour découvrir la Montagne de Bueren, les Coteaux de la Citadelle...

En maternelle

Toujours dans le cadre du PECA, Charlotte, des Jeunesses Musicales, est venue initier les élèves au rythme, à différents instruments, à la danse, au vocabulaire spécifique de la musique.

Excursion au château de Jehay

Le 7 janvier, toute l'école est partie visiter le château de Jehay entre Liège et Huy. Les plus grands sont partis en train, les plus petits en car. Nous avons réalisé notre propre blason. Nous avons appris comment les nobles gardaient leurs aliments au frais, que pendant la deuxième guerre mondiale, ce château abritait des enfants orphelins.

Il a neigé à La Gleize

Et nous en avons bien profité. Sous un beau ciel bleu, dans un champ de Pascal face à l'école, nous avons lugé et dévalé des pentes vertigineuses. Après, un bon chocolat chaud nous attendait à l'école.



Ecole Sainte-Thérèse de Chevron



Une fois n'est pas coutume, ce sont les élèves de 5e et 6e années primaires qui ont rédigé l'article du journal de la commune.

A la consigne « quel est ton rêve ? », voici les brèves rédactions des aînés de notre école.

Bonjour je m'appelle **Siméon**, j'ai 11 ans et mon plus grand rêve, c'est de devenir DJ et de jouer à la Tomorrowland .

Bonjour je m'appelle **Maëlle** j'ai 11 ans et mon rêve c'est d'obtenir tous les Lègos du monde et de participer à Lègo Master.

Mon rêve, quand je serais plus grand, est de devenir chef cuisinier et d'ouvrir un restaurant. Il s'appellerait l'entrecôte et se situerait à Manhay. Je vous y inviterais ! **Martin**, 11 ans.

Bonjour, je m'appelle **Margot** et mon rêve pour 2025 est qu'il n'ait plus de racisme et d'harcèlement. J'aimerais aussi la paix dans le monde car il y a trop de guerre.

Mon rêve est de partir à New York. C'est une trop belle ville, un vrai décor de film ! Et les taxis jaunes... trop bizarre mais tellement beau ! **Louise**, 11 ans

Bonjour, je m'appelle **Hazel** Magnée et j'ai 10 ans. Je suis fan des chiens !!! Mon rêve serait d'avoir 5 chiens : trois Border Collie, un Husky et un Berger Allemand.

Je m'appelle **Chloé**, j'ai 11 ans. Mon rêve serait que les animaux ne meurent jamais pour toujours les aimer.

Mon rêve c'est de partir Tahiti pendant 1mois. Je bronzerai sur la plage et les soir, je regarderai les étoiles pendant des heures. **Louis**, 11ans

Moi, **Marius**, 11ans, mon rêve, c'est de devenir cuisinier et de créer mes propres recettes. Par exemple : entre côte sauce Marius (c'est une sorte de sauce au poivre).Peut-être que je travaillerais avec Martin ?

Bonjour, je m'appelle **Gregory**. Mon rêve de 2025 est que la vie soit beaucoup moins chère. Comme ça, la vie sera plus facile et on s'amusera plus.

Bonjour, je m'appelle **Ashley**. J'aimerais faire des concours de natation et habiter à côté de la plage pour nager tous les jours avec les dauphins.

Bonjour, je m'appelle **Lila** mon rêve pour 2025 c'est de revoir ma marraine et de partir avec elle en voyage.

Bonjour, je m'appelle **Préscilia** et j'ai 13 ans. Mon plus grande rêve, c'est de revoir ma mamy car elle est décédée en 2023. Mon papy est dans un home.

Bonjour, je m'appelle **Félicia**, j'ai 13 ans. Mon plus grand rêve est d'être pâtissière pour faire des gâteaux. J'ouvrirais une pâtisserie et je les vendrais.

Bonjour je m'appelle **Maéline** . J'ai 11 ans et mon rêve est d'avoir un chien. Depuis toute petite j'aimerais en avoir un. J'adore les animaux.

Bonjour je m'appelle **Charly**. J'ai 10 ans. Mon plus grand rêve est d'être chirurgien cardiaque. Je sais que les études seront longues mais ça en vaudra la peine car je sauverai des vies.

En maternelle, les projets se sont succédés : ateliers d'Halloween, projet vélo, célébration de rentrée, « De l'œuf à la poule », école du dehors, Epiphanie...

En P1/P2, un mercredi sur deux, les élèves participent à des activités école du dehors.

Les élèves de P3/P4 vous souhaitent une excellente année 2025 !

39^e Philippe Gilbert Junior La Gleize

Le 5 octobre dernier, La Gleize a accueilli l'arrivée de la première étape de la 39^e édition de la « Philippe Gilbert Juniors », sous une belle météo automnale !

Il s'agit d'une épreuve UCI 2.1 pour juniors, organisée par le Guidon d'Or - Fan Club Philippe Gilbert Asbl et avec le soutien des Communes de Stoumont et d'Aywaille.

24 équipes dont 11 belges et 13 étrangères (France, Italie, Lituanie, Grande-Bretagne, Allemagne, Danemark, Autriche, Norvège, Pays-Bas et Pologne) étaient présentes au rendez-vous !

Le Belge Jasper Schoofs (Acrog-Tormans) a remporté la première étape disputée sur une distance de 82 kilomètres entre Harzé et La Gleize.

Il a devancé l'Espagnol Hector Alvarez (Mixte Air Collège-BConcept/Lucta-Granja Rinya) et le Belge Edouard Claisse (Crabbé-Dstny).

Un très bel événement sportif, pour ces jeunes talents à l'avenir prometteur !

DIDIER GILKINET
Bourgmestre

Kit de réparation vélo disponible au Musée 44 de La Gleize

Vous faites du vélo ?
Il peut arriver, lors de votre balade, une crevaison ou un autre problème technique.

Auparavant, un kit de réparation vélo était disponible à l'Office du Tourisme de Stoumont.

La Commune de Stoumont souhaitait le remettre à disposition des cyclistes. Le kit de réparation vélo sera disponible au Musée 44 à La Gleize. Pour en bénéficier, il suffit de le demander à l'accueil du Musée durant ses heures d'ouverture.



C'est gratuit et disponible pour tous les cyclistes.

Ce kit est constitué de :

- une pompe à pied (tous types de valves),
- une pince coupante et serrante,
- rustines
- un démonte-pneus
- un tournevis plat et cruciforme
- un jeu de clés mixtes
- des colsons
- un dérive-chaîne
- une burette d'huile

4^e génération

dans la famille de Josée Louÿs, Klein, Havet, Lincé

Le 09 mai 2024, la famille de Josée Louÿs s'est élargie avec la naissance de la petite Eléna,

Avec Josée, Stéphanie, Laurie, Eléna signe ainsi une 4^e génération de femmes dans la famille !

Décrite comme une enfant calme et curieuse, Eléna apporte joie et bonheur à toute la famille.

Elle confère à Josée un 4^e statut, celui d'arrière-grand-maman !

Félicitations à toute la famille et belle route à Eléna !

DIDIER GILKINET
Bourgmestre

Journal de la famille | 





**Discours
prononcé par
Didier Gilkinet**
Bourgmestre

Noces de Diamant

de Jeannine et René Servais-Rixhon
le 04 octobre 2024
en la salle des mariages de l'Administration
Communale



Jeannine,
René,

Au nom de l'Administration Communale, des membres du Collège et du Conseil ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en cette salle des mariages de notre maison commune (la maison de tous, maison que tu as fréquenté bien des fois, René). Nous allons partager ensemble, en présence de votre famille, de vos amis et de vos proches, ce moment particulier de votre parcours commun et symbolisé par l'éclat du diamant.

Si le diamant fait partie des métaux naturels les plus durs, il représente également la plus célèbre des pierres précieuses.

Etymologiquement, le mot Diamant signifie « invincible », à l'image de l'amour que vous vous portez l'un à l'autre et ce, depuis 60 ans !

A titre personnel, je suis particulièrement heureux René. En effet, c'est sur base de ton conseil qu'en 2000, j'ai été pour la première fois sollicité, pour me présenter au suffrage des Stoumontoi-es. Je t'ai ensuite remplacé en mai 2002 au sein de l'Assemblée du Conseil Communal, lors de ta démission. Et puis aujourd'hui, j'ai à nouveau l'honneur de célébrer votre jubilaire.

Jeannine,
René,

Il y a 60 ans, vous vous êtes engagés mutuellement et officiellement à cheminer ensemble.

60 années au cours desquelles les souvenirs se sont multipliés ... !

Un parcours de 60 ans et c'est comme si c'était hier....

Je vous propose qu'ensemble, nous remontions le temps

Jeannine,

C'est à proximité de la forêt, au-dessus du petit village de Paradis que tu nais, dans la maison familiale. Nous sommes le 20 octobre 1947, un lundi

Tu es l'aînée d'une fratrie de 2 enfants, avec Annette, ta sœur cadette de 8 ans (décédée malheureusement). « Un ange, un démon » dis-tu et René de répondre ... en apparence.

Tes parents, Hubert et Marguerite, sont cultivateurs.

Après des études primaires à l'école de Houssolange, tu intègres l'Institut Saint-Joseph de Remouchamps, chez « les béguines », comme tu aimes à le dire.

Tu y apprends à coudre et à faire le ménage, ce qui ne correspond pas à tes aspirations, toi qui étais plutôt intéressée par le monde de la santé Mais tu n'as pas vraiment le choix et tu obéis à tes parents

Quelques années plus tard, de retour à la maison, tu t'adonnes aux travaux de la ferme avec tes parents qui te transmettent progressivement l'amour pour ce métier. Et tu ne sais pas encore à ce moment, que cela imprènera considérablement tes et vos choix professionnels futurs.

René,

Nous sommes en pleine seconde guerre mondiale lorsque tu nais à Lorcé, dans la maison de tes grands-parents. Nous sommes le 27 avril 1943 et c'est un mercredi.

Ta maman est sécurisée car ta grand-maman assistait régulièrement les accoucheuses.

Tu es l'aîné d'une fratrie de deux garçons, avec André, ton cadet.

François et Hélène, tes parents, habitent le hameau de Chession et sont cultivateurs.

Après des études primaires à l'école communale de Chession, tu « inaugures » la nouvelle section « Agriculture-Sylviculture » ouverte par la Province de Liège à La Reid. A l'époque, l'école provinciale se situe au cœur du village.

Au terme de deux années, le départ de ton meilleur copain précipite ta réintégration à la ferme familiale dans laquelle tu travailles avec tes parents jusqu'à l'âge de 19 ans. En effet, le moment des obligations de milice est venu et tu es enrôlé à Chièvres, dans la force aérienne.

Durant cette période, André, ton jeune frère, prend ton relais à la ferme. Ton devoir accompli et comme il n'y a pas de travail pour deux jeunes hommes dans la ferme, tu es engagé comme manœuvre maçon chez un entrepreneur de ... Paradis !

A l'époque, tu as déjà jeté ton dévolu sur une jeune fille de ce petit village de la commune voisine.

Quelques mois plus tôt en effet, tu te rends au bal de la fête à Paradis. Nous sommes au mois de mai. Avant d'entrer dans la salle, tu tournes dans le village à vélomoteur et c'est là que tu aperçois, pour la première fois, avec un regard différencié « la fille à Hubert ».

Jeannine, tu n'as pas 15 ans... mais René ne s'en rend pas compte....

Tout va alors très vite. Après un bal à Havelange, vous vous revoyez à quelques reprises en octobre puis en novembre et tu passes ton premier Noël en compagnie de Jeannine, ... en complet désaccord de ton futur beau-père, Hubert, qui estimait que Jeannine était beaucoup trop jeune ...

Mais c'était sans compter sur deux alliées de poids, ta grand-maman et ta maman, Jeannine ... (et particulièrement ta grand-maman car « on ne pouvait dire non à un soldat »).

Au point qu'il m'est revenu que tu recevais de nombreuses lettres de ta bien-aimée durant ton service, lettres écrites de la plume de ... Marguerite ... Mais signée Jeannine ... ! Marguerite devait tout voir ... et Jeannine négociait des robes en contrepartie « Elle n'a pas changé », dis-tu René ...

Vous vous plaisez et vous courtisez environ 2 ans.

Et c'est par devant le Bourgmestre Joseph Bonmariage que vous scellez votre union en la maison commune de Harzé. Nous sommes le 3 octobre 1964, il est 16 heures 30 et la météo, tout comme l'atmosphère, sont au beau fixe.

Jeannine est âgée de 17 ans -17 jours !

Heureusement pour toi René, les relations se sont détendues. Hubert a appris progressivement à te connaître et t'apprécier et il consent finalement à votre mariage.

Un mariage célébré en présence de vos deux témoins, vos oncles respectifs, Lucien Rixhon et René Bonmariage.

Le mariage religieux est ensuite célébré en l'église de Harzé.

Sans voyages de noces à la clé ... « le lundi, j'aidais papa pour son silo et le mardi je reprenais le travail », dis-tu René.

Vous vous installez durant 6 mois chez François et Hélène à Chession, avant de prendre en location la petite ferme située en face.

Vous y tenez quelques bêtes reçues de vos parents, complémentaires à l'activité de René. Ecolé par des maçons expérimentés et doté d'un sens pratique hors du commun, tu es engagé comme maçon chez Bonivers à Awans, puis en tant que contremaître chez Matagne et enfin, chez Grégoire à Nonceveux.

Entretiens, la famille s'agrandit au travers de la naissance de 2 enfants :

- Annick en 1965
- Patrick en 1966

Parallèlement, l'exploitation se développe via l'acquisition de nouvelles bêtes et de machines diverses.

Par suite du mariage d'André, vous reprenez la pleine gestion de la ferme familiale.

Et si René, tu reconnais que tu n'as pas l'âme d'un fermier, c'est sous l'impulsion et avec le soutien inconditionnel de Jeannine que vous prenez décision de vous y consacrer à plein temps. Nous sommes en 1972.

Les années passent ...

En octobre 1982, tu te présentes pour la première fois au suffrage communal, René. Tu n'es pas élu directement. Cependant, à la suite du décès de Georges Dewez dont tu es le suppléant, tu intègres l'Assemblée du Conseil Communal, ce qui te permet d'appréhender la réalité communale. Nous sommes en septembre 1985.

En 1988, tu mènes la liste UPVA qui emporte les élections ... avec 1 voix d'avance ! À la suite d'un recours introduit par l'une des trois listes, le Conseil Communal sera installé en mars 1989 ! Tu en assureras la présidence en tant que Bourgmestre durant toute la législature.

Succédant à Georges Legrand, tu es le deuxième bourgmestre de la Commune de Stoumont après fusion, le premier originaire de l'ancienne entité de Lorcé.

Une expérience que tu qualifies d'enrichissante à bien des égards et notamment sur le plan humain, associée à la gestion de dossiers importants tels celui lié à la reconduction de la convention avec BRU

en 1993 ou celui lié au choix du distributeur de l'électricité.

Parallèlement, Jeannine diversifie les activités de l'exploitation par la création et la fabrication d'un fromage au lait cru, à pâtes dure et demi-dure : le « Petit Paradis » (il n'y a pas de secret ...). Nous sommes en 1988.

La fromagerie acquiert le statut de plus grande fromagerie fermière de Wallonie et le « Petit Paradis » est successivement médaillé d'or à quatre reprises !

Tu te charges non seulement de la fabrication Jeannine mais tu en assures aussi la commercialisation.

Patrick, qui a grandi, partage ta passion pour la ferme et vous rejoint.

L'année 1994 signe simultanément son mariage avec Chantale et la complète reprise de l'exploitation.

(Joyeux 30^e anniversaire à vous deux, Chantale et Patrick !).

C'est ainsi que 22 ans plus tard, René retrouve sa profession de maçon, au service de l'entreprise générale de construction Grégoire tandis que Jeannine est engagée en tant que cuisinière à la cafétéria de TéléCoo.

La famille s'agrandit de deux petites-filles, Marie et Louise, âgées aujourd'hui respectivement de 29 et 27 ans. Un nouveau statut s'ouvre à vous : celui de papy et mamy. Et tu en assureras la garde de nombreuses années, Jeannine.

Tu suis ensuite une formation de garde-malade. Un travail à orientation sociale et humaine, qui rencontre pleinement tes aspirations de toujours et que tu exerceras auprès de l'ASD Luxembourg, jusqu'à votre départ à la retraite.

Ces dernières années ont été particulièrement marquées par ta chute, il y a 5 ans, d'un mirador et tu as perdu en force et résistance, René.

Cette période a été compliquée, d'autant qu'elle s'est prolongée par la crise sanitaire. Mais heureusement, elle a aussi été synonyme de l'accueil d'un nouvel acteur, au travers de l'arrivée de ... Snoopy ... qui a pris une place considérable au sein de votre foyer !

Si aujourd'hui Jeannine, tu as cessé définitivement tes activités de secrétaire de l'association des pensionnés du service public et toi René, la chasse, vous vous grêez encore d'agréables moments au restaurant ou lors de rencontres avec vos amis.

Jeannine,
René,

Voici, en quelques mots, retracé ce dense cheminement qui est le vôtre et au travers duquel la valeur « travail » a été omniprésente.

Les Noces de Diamant consacrent une union longue et solide. Vos soixante ans de mariage représentent une belle opportunité de vous poser un instant, de vous remémorer les grandes étapes de ce cheminement hors du commun et de fêter cette relation forte et précieuse qui a toujours su perdurer.

A tous les deux, toutes nos félicitations pour ce bel événement et pour ces 60 années de vie commune, ponctuées d'amour et de valeurs profondes ! Puissent-elles être source d'inspiration pour les générations à venir !

Enfin, nous nous étions rassemblés jour pour jour en cette maison commune il y a 10 ans ... Il ne me reste plus qu'à vous donner rendez-vous dans 5 ans ... pour les Noces de Brillant !

Félicitations pour vos Noces de Diamant !

Savourez cet instant, entourés de vos proches et de vos amis.



DIDIER GILKINET
Bourgmestre



**Discours
prononcé par
Didier Gilkinet**
Bourgmestre

Noces d'Or

de Eva et Gilbert Laffineur

le 26 octobre 2024 en la salle des mariages
de la Maison Commune



Eva,
Gilbert,

Au nom de l'Administration Communale, des membres du Collège et du Conseil ici présents, je suis très heureux de vous accueillir en la salle des mariages de notre maison commune (la maison de tous, maison que tu as bien connue, Gilbert puisque tu as longtemps fait partie de la famille communale).

Nous allons partager ensemble, en présence de votre famille, de vos amis et de vos proches, un moment particulier de votre parcours commun.

En effet, vous fêtez, aujourd'hui, le 50^e anniversaire d'une relation qui a toujours perduré !

Eva,
Gilbert,

L'or, un métal infiniment précieux, d'un jaune brillant, à la fois dense et tendre, inaltérable, d'une grande valeur, à l'image de tout ce qui vous unit depuis le premier jour.

Il y a 50 ans, vous vous êtes engagés officiellement à cheminer l'un pour l'autre, l'un avec l'autre, à surmonter obstacles et difficultés, à partager vos joies mais aussi à partager vos peines.

Ce chemin de 50 années ..., je vous propose d'en retracer ensemble les moments-clés.

Eva,

Tu es née le dimanche 23 novembre 1952 dans la maison familiale, située à Chession. Tu es la deuxième d'une fratrie de 10 enfants, composée de 4 filles et de 6 garçons.

Gilbert, ton papa, est cultivateur tandis qu'Irma, ta maman, prend en charge l'éducation des enfants et accompagne ton papa dans les travaux de la ferme.

Tu débutes l'école primaire à Chession. Ton papa ne te laisse pas terminer le cycle et t'impose de le rejoindre à la ferme.

Cela ne correspond pas à tes aspirations, toi qui aurais souhaité apprendre la couture à Remouchamps. Mais les décisions d'un papa sévère laissent peu de place à la discussion ... et tu l'accompagneras dans tous les travaux de la ferme et dans le bois durant plusieurs années.

Gilbert,

Tu es né le 03 mars 1948 au centre de Liège, à l'hôpital Sainte-Rosalie. C'était un mercredi.

Tu es le fils aîné d'une fratrie de 2, avec Théo, ton frère cadet de 14 mois.

Maurice-Auguste, ton papa, est cultivateur. Chaya, ta maman, décède le 24 avril 1952 d'une crise d'épilepsie. Tu as à peine 4 ans et c'est ta grand-maman qui assurera son relai car vous vivez avec vos grands-parents, rue du Centre 44 à Chevron.

Tu réalises tes études primaires à l'école communale de Chevron. Tout d'abord avec Nelly Kristink (bien connue pour son roman « Le Renard à l'anneau d'or »), ensuite avec Maurice Cornet.

À l'âge de 14 ans, tu intègres le monde du travail, sous la proposition de la responsable des Editions Hemma. Tu y travailleras durant 6 ans puis tu accompliras tes obligations de milice au 4^e cycliste (un mois à Namur suivi de 11 mois en Allemagne, à Duren).

Tu rejoins ensuite la scierie de Joseph Thonus.

Nous sommes en 1969 et c'est précisément en cet endroit mythique de la vallée de La Lienne que vos regards se croisent pour la première fois. En effet, Eva, tu venais chercher des sacs de sciure que tu remplissais sans précaution aucune ... sous la scie actionnée par un certain ... Gilbert (un prénom qui ne t'était pas inconnu) et dont le petit béret noir te plaisait énormément. Et puis, tu as une Diane décapotable, aux souvenirs multiples ...

Vous vous revoyez périodiquement aux bals à Chevron, Lorcé et environs car malheureusement, Eva ne pouvait pas sortir beaucoup ...

Vous courtiserez un an et demi, avant de sceller votre union. Tes frères et sœurs prennent ton relai à la ferme, Eva.

Et c'est ainsi par devant le Bourgmestre Robert Gilson et en présence de Victor Lejeune, garde-champêtre, que par un « oui » mutuel, vous vous engagez officiellement à cheminer ensemble.

Nous le sommes le samedi 12 octobre 1974, en la Maison Commune de Lorcé. Il est 16H30.

L'acte de mariage est dressé en présence de vos témoins, Théo Laffineur et Léa Servais, vos frère et sœur respectifs.

La cérémonie religieuse est célébrée en l'église Saint-Georges de Lorcé.

A l'époque, il n'est pas question de voyages de noces. D'ailleurs, Eva, tu m'as confié l'attendre toujours ... Gilbert, tu sais ce qu'il te reste à faire.

Vous vous installez tout d'abord dans une maison au centre de Chevron. Gilbert apprend à Eva à cuire les pommes de terre et à préparer des petits plats. En effet, Eva, tu as travaillé comme un homme à la ferme et toi, Gilbert, tu as dû apprendre à te débrouiller avec le décès prématuré de ta maman. C'est le début d'une longue complicité.

Vous ne resterez que quelques mois à Chevron car les conditions du prêt contracté par votre propriétaire ne lui permettaient pas de donner son bien en location.

Vous quittez ainsi Chevron, direction Chession où vous êtes engagés en tant que concierges par la famille Colson.

Vous habitez sur place durant 4 années, avant d'acquérir votre maison d'habitation actuelle. Nous sommes en 1979. Elle est située à proximité immédiate de la scierie, ce qui facilite grandement les déplacements de Gilbert, pour se rendre au travail.

Eva,
Gilbert,

C'est aussi la période de l'agrandissement de votre foyer. Deux enfants naissent de votre union : Marylène, le 28 juin 1975 suivie de Benoît, le 27 janvier 1982.

Ils se souviennent encore aujourd'hui, Gilbert que tu les montais à Chession à moto durant les vacances.

1982, Gilbert, est aussi l'année où tu rejoins l'équipe du service des travaux de notre commune, sous le mandat de feu Georges Legrand. Tu travailles comme ouvrier polyvalent, tout d'abord attaché aux travaux forestiers. Sous la mandature suivante, celle de René Servais, tu deviens machiniste attitré et chauffeur de camion occasionnel. Le « Case » n'aurait plus de secret pour toi. Tu termineras ta carrière, en tant que brigadier, en 2010.

Tandis que toi, Eva, tu continues à travailler quelques heures à gauche, à droite. Mais tu souhaites un travail fixe et tu finis par intégrer le Centre de revalidation de Borgoumont, en tant qu'ouvrière polyvalente. Tu y resteras une quinzaine d'années. Différents problèmes de santé mettront un terme définitif à ton parcours professionnel.

Entre-temps, cinq petits-enfants ont agrandi votre famille avec Jonathan, Maxime et Coline chez Marylène, Antoine et Marie chez Benoît. Et vous voilà passés au statut de mamylou et de papylou.

Des petits-enfants qui apprécient votre compagnie.

En termes de hobbies, vous avez surtout privilégié le travail : l'aide au papa de Gilbert à la ferme, au cousin Maurice, le bois de chauffage, l'élevage de poules et de lapins, le potager (Gilbert aux légumes, Eva aux fleurs). La récolte des légumes se fait toujours en famille.

Vous vous gréez, cependant, quelques séjours à la côte belge. Enfin, ce n'est pas trop ton truc, Gilbert et tu restes généralement une journée à l'aller et une journée au retour. Tu as besoin de « bouger ».

Eva est philosophe et se dit que finalement, vous n'êtes pas si mal à la Costa de la Liennas, lorsque la météo est au beau fixe.

Aujourd'hui, des problèmes de santé vous ont progressivement amenés à ralentir mais vous continuez à vous soutenir mutuellement dans le partage de tâches diverses. Et vous continuez à apprécier de temps en temps l'une, un petit verre de bon vin rouge, l'autre, une petite « blanc ».

Eva,
Gilbert,

Voici, en quelques mots synthétisés, un parcours de 50 années, un parcours dense et bien rempli.

Le 12 octobre 1974, vous avez choisi de partager vos vies et de marcher les pas de l'un dans les pas de l'autre, sur le chemin de la vie.

Aujourd'hui, je souhaiterais vous féliciter chaleureusement pour ce parcours orienté « travail », pour ce parcours « orienté famille », pour ce parcours rempli de joies simples mais partagées.

Eva et Gilbert, deux personnalités différentes mais combien complémentaires et unies, dans une relation empreinte de générosité et de bienveillance réciproque.

Vous m'avez exprimé que ces 50 années ont bien vite passé et que vous n'avez aucun regret.

Félicitations à vous deux pour ce très beau témoignage de vie, félicitations pour cette complicité de toujours, félicitations pour cette belle complémentarité !

Eva,
Gilbert,

Je vous souhaite de vivre encore de très nombreux moments de joies partagées, entourés de vos proches et de vos amis !

Savourez cet instant à sa juste valeur !

Joyeuses Noces d'Or, joyeuse fête, belle soirée et rendez-vous dans 10 ans pour le Diamant !



DIDIER GILKINET
Bourgmestre



